

Rapport annuel d'activités 2024



Connaître * Protéger * Informer * Animer

Table des matières

Notre projet associatif	3
Le Conseil d'Administration en 2024.....	4
L'équipe salariée en 2024.....	4
Le mot du Président	6
A.1. Vie associative	8
A1-1 : Coordination des réseaux SFPEM	9
○ Groupe national Loutre	9
○ Groupe grands carnivores	9
○ Groupe Petits et Moyens Carnivores	9
○ Groupe Petits Mammifères	10
○ Groupe national Chiroptères	10
A1-2 : Participation à l'action des réseaux nationaux et européens.....	13
○ CAP Ours.....	13
○ CAP Nature et Biodiversité	13
○ CAP Loup.....	14
○ Réseau National d'Échouages.....	14
○ Eurolynx.....	14
○ Eurobats.....	14
A1-3 : La vie de l'association.....	15
○ Les réunions de CA	15
○ L'Assemblée Générale	15
○ Les outils et publications développés par l'association.....	15
○ La situation des adhérents	16
A1-4 : Le budget 2024.....	16
○ Origine des fonds.....	16
- Comptes de résultats SFPEM.....	17
- Bilan actif-passif SFPEM.....	18
- Répartition des charges et équilibre des bilans financiers en fonction des thématiques	19
A.2. Amélioration des connaissances	20
A2-1 : Atlas sur les Mammifères sauvages	21
○ Atlas des Mammifères de France	21
○ Atlas européen des Mammifères	21
A2-2 : Acquisition de connaissances sur les Mammifères sauvages de France	21
○ Projet CEIL de Lynx	21
○ Enquête "Chat domestique et biodiversité"	22
○ Dossier Putois	22

○ Dossier ESOD	22
A2-3 : Observatoire National Mammifères - ONM.....	24
A2-4 : Partage et validation des connaissances	25
○ Base de données bibliographiques.....	25
○ La banque de données biologiques Loutre	25
A.3. Protection des Mammifères sauvages de France	26
A3-1 : Participation aux politiques publiques dédiées aux Mammifères sauvages de France	27
○ Plan National d'Actions Loutre	27
○ Plan National d'Actions en faveur du Lynx.....	29
○ 3ème Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (2021-2031).....	30
○ Plan National d'Actions Chiroptères.....	30
A3-2 : Interventions en faveur des Mammifères sauvages de France	35
○ Expertises sur les politiques publiques.....	35
○ Actions juridiques	36
○ Actions de sauvegarde.....	36
A.4. Sensibilisation et Information des différents publics en faveur des Mammifères sauvages de France..	40
A4-1 : Actions à destination du grand public	41
○ Nuit de la Chauve-souris.....	41
○ Printemps des Castors	41
○ Journée Internationale du Lynx.....	41
○ Fête de la Nature	42
○ Festival de Ménigoute	42
○ Année du Castor	42
A4-2 : Actions à destination du réseau associatif.....	44
○ Colloques nationaux SFEPM	44

Notre projet associatif

L'association « Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères » a pour objet la promotion, la connaissance et la protection des Mammifères sauvages et de leurs habitats sur tout le territoire national, métropole et Outre-mer. Née de la réunion, le 11 décembre 1977, d'une poignée de naturalistes, et soutenue par quelques mammalogistes chevronnés, ayant pour objectif initial de rédiger le premier atlas des mammifères sauvages de France (publié en 1984), elle a été créée officiellement le 3 mars 1978 et en est aujourd'hui à sa 47^{ème} année d'existence (46^{ème} légale).

Sa philosophie d'action est basée sur la conservation des espèces de Mammifères sauvages par la connaissance, en préservant leurs capacités d'évolution dans un monde en changement, en mettant cette connaissance au service à la fois de la préservation d'espaces de naturalité et de l'amélioration de la coexistence Mammifères – humains. Toutefois, si notre société souhaite conserver ces espèces et cette naturalité, les réponses techniques sont largement insuffisantes. En effet, vivre avec ou à côté des Mammifères sauvages passe par l'aménagement du territoire, la modulation des pratiques et usages, l'intervention dans les domaines législatif et juridique, ainsi que l'éducation du public. Les aspects économiques, sanitaires, esthétiques, culturels et éthiques doivent également être pris en compte. Le lien social que représentent les associations d'étude et de protection de la nature dans notre société civile est alors un maillon pertinent entre toutes les étapes nécessaires pour une meilleure conservation/protection des espèces et les différents protagonistes incontournables dans cette démarche. Aussi, la SFPEM développe-t-elle son action autour de quatre axes :

- la connaissance : par la réalisation (ou la participation à des) d'atlas, d'études, la gestion de banques de données, la publication d'articles et d'ouvrages scientifiques, initiés par ses adhérents ou à la demande de partenaires extérieurs... A ce titre, l'association tient à jour la liste des Mammifères sauvages de France et l'actualise en fonction de l'évolution des nouvelles découvertes d'espèces et de la taxonomie, et développe (entre autres) un portail de mise à disposition des données et d'informations de toutes natures sur les Mammifères issues de tout le monde associatif ;
- la protection : par la rédaction et/ou la mise en œuvre de politiques publiques (programmes ou plans d'actions) en faveur d'une espèce ou d'un groupe d'espèces, par l'expertise (pour le compte des institutions, des collectivités ou de particuliers) de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en lien avec les activités humaines, par la soumission –spontanée ou sur demande- d'avis quant aux politiques publiques et textes nationaux régissant le statut des espèces et la cohabitation avec les Mammifères... Le cas échéant, l'association peut porter plainte ou se porter partie civile quand des faits constatés de destruction ou d'insuffisance d'action le nécessitent, ou quand l'inaction publique pèse trop ;
- l'information et la sensibilisation du public : qu'il s'agisse de naturalistes adhérents, du grand public ou des partenaires socioprofessionnels et autres. A ce titre, elle entretient et met à jour une base bibliographique, ouverte à tous, rédige des documents traitant des Mammifères sur le territoire national, participe à des manifestations ou en organise (événements annuels et autres) ;
- l'animation (et la participation à) de réseaux de partenaires associatifs et institutionnels pour la surveillance de l'état de conservation des populations de Mammifères, la définition de politiques et actions communes, l'échange d'informations et d'expériences et la mise en place de réserves et refuges en faveur des Mammifères.

La SFPEM est agréée au titre de la protection de la nature au niveau national (son renouvellement est survenu le 26 octobre 2021 pour une période de 5 ans). Elle a été habilitée à prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives nationales par l'arrêté du 12 septembre 2014. Elle est membre d'Eurobats, de BatLife, de la FFSSN, de FNE Réseau Biodiversité et du Pays de l'Ours Adet. Elle fait également partie des collectifs CAP Ours, CAP Loup et CAP Nature & Biodiversité.

Le Conseil d'Administration en 2024

Bureau pour l'année 2023

Président : Thomas RUYS

Vice-président : Frédéric LEBLANC

Secrétaire : François LEBOULENGER

Secrétaire adjointe : Nathalie LACOUR

Trésorier : Christian ARTHUR

Trésorier adjoint : William TRAVERS

Administrateur.rice.s

Collège des adhérents individuels :

ARTHUR Christian

DARINOT Fabrice

DROUILLY Marine

FOURDIN Hugo

HAFA Jihane

JACQUES Hélène

LACOUR Nathalie

LEBLANC Frédéric

LEGOUIL Mériadeg

RUYS Thomas

TRAVERS William

VALENTIN-JOLY Sophie-Eve

Collège des associations :

Le Clos des Renardises, représentante : GRESSE Carine

Groupe Mammalogique d'Auvergne : BERNARD Matthieu

Groupe Mammalogique Breton, représentant : SIMONNET Franck

Groupe Mammalogique Normand, représentant : LEBOULENGER François

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, représentant : LE BIHANIC Pascal

Société d'Histoire Naturelle d'Autun, représentant : MALLET Alexandre (suppléant SIRUGUE Daniel)

Collège des secrétaires nationaux :

Coordination Nationale Chiroptères : ROUY Quentin / LOUIS Vicky

Groupe Loutre : SIMONNET Franck

Groupe petits & moyens mammifères : LEBOULENGER François

Groupe petits et mésocarnivores : TRAVERS William

Groupe grands carnivores : MALLET Alexandre

Présidents d'honneur :

FAYARD Armand

MOUTOU François

L'équipe salariée en 2024

CHEYLAN Aurélien (jusque mars) puis BLENNER Jacques pour la partie géomatique de l'Observatoire National des Mammifères (ONM)

BASCOLE Pauline (depuis avril) pour la construction du projet de LIFE Minioptères

BURLAUD Rebecca, CAILLE Juliette, LANGE Léa et REZER Antoine pour le projet ŒIL de Lynx et la participation au PNA Lynx boréal (communication et connaissances)

KAUFFMANN Cécile pour le PNA sur la Loutre d'Europe

MONTIER Gabrielle pour les missions chauves-souris et l'animation des actions du PNA Chiroptères pour lesquelles la SFEPM est pilote ou co-pilote
PAIN Dominique pour la communication et la vie associative
PAPERIN-CARILLO Fanny pour l'ONM
SAVOURÉ-SOUBELET Audrey pour l'Atlas des Mammifères et l'évaluation des petits et moyens Mammifères

Contrats courts :

FOCKENYO Myriam pour le rapportage Natura 2000
MORA Elisa de la mi-octobre à décembre pour la communication digitale (avec une période de stage d'un mois en septembre)

Service civique :

FOCKENYO Myriam sur Petits et Moyens Mammifères de janvier à mars
GAUMARD Fiona en fonctionnement associatif de janvier à mars
GINESTE Lucie pour l'ONM de septembre à décembre

Stagiaires :

MARQUES Jean-François sur le suivi du Loup à la Sainte-Victoire en juillet et août
MORA Elisa en septembre sur la communication digitale
OGEARD Rémi sur le suivi du Loup à la Sainte-Victoire en juillet et août
PISSIS Elise sur le suivi du Loup à la Sainte-Victoire en juillet et août
ROUSSEL Jonathan sur le projet Minioptère de janvier à juillet

Le mot du Président

L'année 2024 a été marquée par un développement du nombre de salarié.e.s et une consolidation de l'équipe afin de répondre aux attentes de nos partenaires. Les besoins de l'ONM ont fait passer le poste de géomaticien de 20 à 100 % (fin 2024) avec l'arrivée de Jacques BLENNER en mars. Côté Chiroptères, la SFEPM souhaite déposer un projet de LIFE Miniopère fin 2025. Pour cela Pauline BASCOLE a été embauchée en avril 2024 pour construire ce projet avec l'ensemble des partenaires intéressés. L'équipe Lynx s'est vue renforcée avec le prolongement du contrat de Juliette CAILLE. Myriam FOCKENNOY s'est vue proposer un CDD pour finaliser le rapportage Natura 2000 et Elisa MORA nous a aidé pour développer la communication digitale de l'association. Enfin, Lucie GINESTE, en tant que service civique, a travaillé sur la thématique de l'ONM. Une bonne partie de nos salariés.e.s sont en télétravail (9/11) ou en bureau hors Bourges, et dispatché.e.s en France. Le siège de Bourges compte en permanence deux salariées. Le volume d'activités augmentant comme le nombre de salarié.e.s, deux recrutements, un pour un poste de direction (technique et ressource humaine) et un autre pour un poste de secrétariat administratif/financier ont été décidés fin 2024. Ces recrutements seront effectifs en 2025. Salarié.e.s, membres du Bureau et référents administrateur.trice.s semblent avoir trouvé un rythme de fonctionnement plus cohérent avec une réunion hebdomadaire entre salarié.e.s, une réunion mensuelle entre salarié.e.s et membres du Bureau et des réunions à la demande entre salarié.e.s et référents administrateur.trice.s. Le bilan financier se révèle positif, mais la gestion de la trésorerie reste à flux tendu, avec des rentrées qui tardent parfois à arriver.

L'année 2024 a été consacrée à la structuration du groupe de travail Petits Mammifères, tout particulièrement à relancer les régions pour la désignation de coordonnateurs, et à la préparation des 4èmes Rencontres nationales Petits Mammifères (Bourges, mars 2025). Le programme espèces cryptiques a encore pris de l'ampleur renforçant le rôle de coordinateur de la SFEPM et trois guides techniques sont sortis ! Dans cette continuité, le groupe Petits et Moyens Carnivores s'est focalisé en 2024 à réfléchir à la publication d'un guide technique sur l'étude de ces espèces. C'est ce type de guide que doit s'efforcer de publier la SFEPM en tant que référents Mammifères en France. Le Groupe Grands Carnivores à relancer la coordination de CAP Loup, là aussi rôle essentiel de la SFEPM au niveau national. Le Groupe Chiroptères ou Coordination Chiroptères Nationale est toujours très actif avec 11 groupes internes de travail (éolien, forêts, bâti...) avec en point d'orgue l'organisation, conjointe SFEPM et Muséum d'Histoire naturelle, des Rencontres Nationales Chiroptères de Bourges en mars 2024 avec un succès encore grandissant. Les PNA en faveur de la Loutre d'Europe et des Chiroptères ont continué avec notamment la publication de deux guides sur les protocoles d'inventaires Loutre. Côté Chiroptères, le projet de LIFE avance à grands pas pour être déposé en 2025. En parallèle à la co-animation du PNA Lynx, dans lequel la SFEPM assure principalement l'animation de l'axe 3 « Communication, sensibilisation, valorisation », le projet ŒIL de lynx se renforce avec un réseau de plus de 277 (!) collecteurs partenaires et l'embauche de Juliette CAILLE pour coordonner ce réseau. Le gros point de l'année 2024 : la tenue d'EUROLNX en France, dont l'organisation a été prise en charge par la SFEPM. Là aussi la SFEPM s'affirme en tête de réseau.

Le travail de mise à disposition des connaissances continue avec la sortie du tome 3 de l'Atlas des Mammifères de France (Carnivores et Primates). En parallèle, le travail sur le tome 4 (Chiroptères) est déjà bien entamé avec les premières cartes de répartition et les demandes d'écriture des monographies en cours avec nos partenaires.

En matière de publications et communications, l'année a aussi été riche : plus de 10 lettres d'infos sur loutre, chiroptères, chat domestique, lynx... et nos bulletins mammifères ou plus spécifiques sur les chiroptères. La SFEPM était présente au festival de Ménigoute 2024 avec notamment un stand enrichi sur les Carnivores et Primates de France et sur le Muscardin.

Le volume croissant d'activité de la SFEPM illustré par le nombre croissant lui aussi de salarié.e.s (qui a encore augmenté en 2024) est au final une bonne nouvelle pour l'association et la reconnaissance de ses compétences au niveau national. Cependant, force est de constater que même si des personnes s'impliquent techniquement sur certains groupes (Petits et Moyens mammifères, Petits et Moyens Carnivores...), la SFEPM manque cruellement d'administrateur.rices. A la demande de l'équipe salariée et pour soulager les charges de travail des administrateur.rice.s, il a été décidé le recrutement d'un poste de direction et d'un poste de secrétariat administratif et financier. Ces deux postes commenceront en 2025. La SFEPM a toujours besoin d'administrateur.rices pouvant assister et soutenir les 11 salarié.e.s sur le plan technique. En tant que président, j'en appelle aussi à toutes les bonnes volontés pour venir soutenir nos actions et donner un peu

de leur temps. En 2024 et se poursuivant en 2025, un Dispositif Local d'Accompagnement nous a aidés à prendre du recul... pour mieux avancer !

Thomas RUYS, président de la SFEPM

Axe 1

A.1. Vie associative



A1-1 : Coordination des réseaux SFEPM

○ Groupe national Loutre

La réunion annuelle du Groupe Loutre de la SFEPM s'est tenue le 19 novembre 2024, en visioconférence. Les membres présents ont pu échanger sur les diverses actualités du PNA au niveau national et en région, la validation du protocole adapté aux fronts de recolonisation de la Loutre, le bilan à mi-parcours du PNA et l'organisation d'une formation en ligne sur les aménagements d'ouvrages d'art en faveur de la Loutre. Simon Lacombe a également présenté les premiers résultats de sa thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutre en France, pour laquelle les associations partenaires du PNA en région ont partagé leurs données d'observations. Le [compte-rendu de la réunion](#) est disponible sur le site du PNA.

○ Groupe grands carnivores

Le Groupe grands carnivores (GGC) a fêté sa première année à l'automne 2024. Peu de changement depuis, si ce n'est une baisse de l'activité suite à des départs liés à des changements professionnels chez deux de nos membres actives.

Dans l'ensemble, le nombre de membres du GGC n'a pas vraiment changé puisque ces deux départs ont été compensés par deux arrivées. Cependant, pour relancer la dynamique des débuts, il faudra peut-être veiller à mieux communiquer sur la possibilité de rejoindre le GGC en 2025.

Le GGC n'est toutefois pas dormant, au contraire, nous continuons de nous retrouver en visioconférence une fois par trimestre. Les actions menées en 2024 :

- Le GGC a finalisé et validé sa charte.
- La SFEPM avait réintégré Cap Loup fin 2024, et cela semblait avoir relancé la dynamique interne de ce collectif d'associations. Or, depuis le départ de notre représentante à Cap Loup, il semblerait que la dynamique du collectif soit un peu retombée. Un de nos nouveaux membres très actifs dans la protection du Loup en Bourgogne-Franche-Comté a donc repris cette place vacante fin 2024, les activités de Cap Loup seront donc peut-être plus florissantes en 2025.
- La SFEPM est toujours représentée à Cap Ours par un membre actif du GGC. Le collectif de protection du plantigrade est beaucoup plus dynamique que celui du loup, et des rapports nous sont faits lors de chaque réunion du GGC.
- Le GGC a débattu de la possibilité de la création d'un Cap Lynx, mais il a été décidé de ne pas mener à bien ce projet, car la dynamique de protection du Lynx est réelle et bien structurée, il a donc semblé inutile de se lancer dans une telle entreprise.
- En accord avec le GGC, la SFEPM s'est associée à diverses associations pour lancer deux actions en justice, fin 2024 : une action contre les "tirs territorialisés" délivrés par la préfecture du Doubs contre les populations de loup Franc-Comtoises (une nouvelle expérimentation qui vise à assouplir les contraintes du PNA en matière de tirs de loup, et qui a été prise sans réelle concertation avec les parties prenantes) ; une action dans le dossier du jeune lynx tué à coups de pelle en Alsace. Affaires à suivre.

Enfin, les réunions ont évidemment été l'occasion d'échanger sur bon nombre de sujets d'actualité brûlants et les stratégies de communication à adopter, notamment en ce qui concerne le statut de protection du Loup, mais aussi celui du Chacal doré.

○ Groupe Petits et Moyens Carnivores

En 2024, le travail du groupe s'est essentiellement focalisé sur la poursuite de la dynamique autour du projet de guide pratique pour l'étude et le suivi des carnivores et notamment la structuration interne des bénévoles, la définition de la méthode de travail à appliquer à la suite d'un échange avec Hélène DUPUY du groupe « Petits Mammifères » ainsi que la collecte et la centralisation des données, bibliographie et contacts parmi les experts et scientifiques. A cette fin, la présentation de la démarche et l'appel à bénévoles réalisés durant le 42ème colloque de Mammalogie à Clermont-Ferrand les 12 et 13 octobre 2024 ont été d'une grande aide pour entretenir la dynamique initiée.

Le groupe a également été sollicité dans le cadre d'un projet d'étude du Putois et ses déplacements en Occitanie via la pose de plusieurs colliers GPS mis à disposition par Sébastien DEVILLARD (Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive LBBE). Pour cela, il a été envisagé que la localisation et la capture d'individus puisse être appuyée par cynodétection. A cette fin, des échanges ont pu être réalisés entre Sébastien Devillard mais aussi Rebecca Burlaud de la SFPEM et Nathalie ESPUNO du CEFE-CNRS. Pour l'heure, le projet est toujours à l'étude mais de récentes observations et captures accidentelles de Putois dans le Gers laissent espérer de nouveaux développements dans ce projet.

Dans la continuité de la publication de l'argumentaire concernant les cinq petits carnivores classés « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (« ESOD ») fin 2022 et la réactualisation à venir de l'arrêté ministériel, le groupe a également travaillé sur une nouvelle approche plus communicationnelle à développer dans les années à venir et dirigée essentiellement vers les acteurs politiques. Ce travail ne pourra pas se faire sans la collaboration et la mobilisation d'autres structures de dimension nationale.

Le travail de fond s'est donc poursuivi malgré une baisse d'investissement et de disponibilité des membres, tendance qu'il a fallu pallier ou corriger non sans difficulté.

○ **Groupe Petits Mammifères**

En 2024, le programme d'étude des espèces cryptiques de petits mammifères est entré dans sa troisième année de collecte (cf. infra).

Par ailleurs, une collaboration de la SFPEM avec le Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI) à Lyon et le MNHN a vu le jour au cours de l'année 2024, pour l'étude de la circulation des henipavirus chez les musaraignes de France et leur potentiel zoonotique, avec les spécimens collectés dans le cadre du programme Espèces cryptiques. Tous ces résultats ont été possibles grâce à l'implication d'une centaine de collecteurs sur le terrain, membres ou salariés d'associations naturalistes, agents de l'Office National des Forêts, des Parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins et des Pyrénées et de la Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours, que la SFPEM remercie chaleureusement.

La fin de l'année 2024 a été consacrée à la préparation de la 4ème édition des Rencontres nationales Petits Mammifères (RNPM) qui se sont tenues au Muséum de Bourges les 8 et 9 mars 2025.

L'autre fait marquant pour le Groupe Petits Mammifères est la finalisation et la publication de trois guides. Le premier « Guide d'étude pratique pour les Petits Mammifères terrestres » en France. Après cinq années de genèse, cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif d'une trentaine de personnes bénévoles et coordonné par les animateur-rices du Groupe de Travail Petits Mammifères de la SFPEM. L'objectif principal est d'apporter des clés de compréhension sur ce qu'est ce groupe des Petits Mammifères et surtout comment mieux les étudier tout en respectant certaines règles, notamment éthiques. Ce document est évolutif. Il est voué à être complété et amélioré à la faveur des avancées sur les techniques, de l'amélioration des connaissances, mais aussi en fonction des envies des contributeur-rices de développer certaines thématiques. Le guide est téléchargeable [ici](#). Ensuite deux guides ont suivi sur le Muscardin : "synthèse bibliographique utilisée pour la détection du Muscardin" et "Protocole d'étude de la répartition du Muscardin en France". Ces deux guides sont téléchargeables [ici](#).

Enfin, la SFPEM a assuré également une formation sur l'étude des Petits Mammifères dans le cadre du catalogue professionnel de l'OFB (septembre 2024) en partenariat avec le GMHL ayant réuni 14 stagiaires à Bugeat en Corrèze. Cette formation sera renouvelée en 2025 sur le même site. La SFPEM a aussi participé à la formation des agents de l'ONF lors du stage de juin 2024 dans les Hautes Pyrénées.

○ **Groupe national Chiroptères**

En 2024, la Coordination Chiroptères Nationale (CCN) s'est réunie en visioconférence le 20 avril 2024 pour des échanges de mi-année afin d'alimenter les actions et réflexions menées. Les rencontres CCN ont eu lieu les 7 et 8 décembre 2024 à Bourges. Le secrétariat, composé de Vicky LOUIS et Quentin ROUY, a fait le bilan 2024 des actions de la CCN auprès des 32 personnes présentes. Cette réunion annuelle a permis de rencontrer les nouveaux membres du réseau. Elle a également été l'occasion d'échanger sur le fonctionnement de la CCN, l'avancement des différents projets menés par les groupes de travail (GT) et par la SFPEM et les actions à mener dans le futur. Ainsi, de nombreux sujets ont été évoqués, dont entre autres : la clôture de l'AMI Minioptère et le montage du dossier de candidature LIFE dédié au Minioptère de Schreibers, les nouvelles des différents groupes de travail (finalisation de la mise à jour de la hiérarchisation

des gîtes, le groupe de travail dédié aux Noctules, le travail dans les différentes régions sur la prise en compte des Chiroptères dans les projets de rénovation énergétique, les avancées du groupe éolien, etc.) ainsi que les nouveaux projets tel que le renouvellement du partenariat avec EDF Hydro. Les secrétaires de la CCN ont également procédé à la réélection du secrétariat de la CCN et ont été réélus à l'unanimité pour deux ans. L'état d'avancement des actions développées par la CCN dans le cadre du PNA a également été présenté et ce notamment aux partenaires institutionnels tels que l'animatrice du PNA (Noémie MONTEL (FCEN)) et le MNHN (Julie MARMET).



Rencontres CCN de la SFEPM en décembre 2024 à Bourges

À l'heure actuelle, la CCN anime onze groupes de travail décrits ci-dessous :

Forêt

En lien avec l'Office National des Forêts, le Centre National de la Propriété Forestière et le Plan National d'Actions Chiroptères, ce groupe de travail a pour objectif de mieux intégrer l'enjeu Chiroptères dans la gestion forestière. Se positionnant comme relais du comité de pilotage de l'action Forêt du PNA, ce GT travaille sur les protocoles d'acquisition de connaissances sur les Chiroptères en milieu forestier et la diffusion de l'information liée à la forêt (documents, formations, événements...).

Milieux Rocheux

Les axes de travail de ce groupe sont :

- Connaissance : centraliser toute la bibliographie sur le travail réalisé sur les falaises en lien avec les Chiroptères
- Escalade : comprendre les impacts de la pratique de l'escalade sur les Chiroptères en milieu rocheux, définir en co-construction avec le milieu de la varappe des préconisations et produire des outils de communication
- Sécurisation : réfléchir à la façon de prendre en compte l'enjeu « Chiroptères » dans les travaux de sécurisation des milieux rocheux

Noctules

Ce groupe de travail se penche sur les trois espèces de Noctules de France métropolitaine : la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Grande Noctule. Il a pour objet le développement d'actions visant la préservation de ces espèces :

- Identifier les acquis et lacunes de connaissances
- Proposer des actions de conservation concrètes, adaptées aux menaces pesant sur ces espèces
- Fédérer, partager, échanger avec le réseau national
- Harmoniser les pratiques
- Faire émerger des projets nationaux et interagir à l'international

Rénovation énergétique et démolition

Les animateur.ice.s du GT organisent mensuellement une courte réunion en visio où sont abordés tous les sujets en cours et questions posées par le réseau sur cette thématique (formations, conventions, protocoles, retours d'expériences, innovations, cas critiques, relations publiques, entreprises, etc.).

Les objectifs de ce groupe de travail sont de :

- Centraliser les dynamiques mises en place, méthodes et acteurs qui travaillent sur le sujet au niveau national
- Co construire avec les acteurs du bâtiment un guide évolutif pour la bonne prise en compte des espèces protégées lors de travaux de rénovation énergétique
- Travailler avec les services de l'État afin de tenter de réglementer et systématiser la réalisation de diagnostics "espèces protégées" lors de travaux de rénovation énergétique
- Rédiger des courriers d'alerte destinés aux services de l'État, financeurs publics et bailleurs sociaux pour les alerter sur la nécessité de la bonne prise en compte des espèces protégées dans les travaux de rénovation énergétique
- Rédiger un protocole d'inventaire national de référence
- Proposer des préconisations pour les phases d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

Éolien

Ce groupe de travail a pour rôle d'alerter sur la mauvaise prise en compte des chauves-souris et plus largement des espèces protégées dans certaines politiques de développement de l'énergie éolienne, ainsi que sur certains parcs ou projets de parcs. Il vise à améliorer l'intégration de l'enjeu Chiroptères dans le développement de cette énergie renouvelable.

Depuis mai 2024, le groupe est sur une nouvelle dynamique : certains projets dormants ont été relancés et de nouveaux projets ont débuté.

En août 2024 nous avons publié une note technique détaillant les critères essentiels pour évaluer l'impact des projets éoliens sur les populations de chauves-souris en France. Ce document fournit des conseils pratiques pour analyser les études d'impact environnemental, en insistant sur l'importance de la protection des espèces sensibles aux collisions, notamment les Noctules et les Pipistrelles. Les recommandations incluent des vérifications sur les enregistrements acoustiques, les mesures de bridage, et les suivis de mortalité. Ces mesures sont cruciales pour garantir que les projets éoliens respectent les normes de conservation des chauves-souris et minimisent les impacts négatifs sur la biodiversité.

Durant les prochains mois, nous souhaitons notamment :

- Produire à court terme un courrier sur la situation des chiroptères et de l'éolien dans les Antilles ;
- Relancer les discussions sur la collecte et l'identification des cadavres retrouvés sous les éoliennes ;
- Rédiger un document sur les "points chauds" du conflit éoliennes et protection des chauves-souris ;
- Rédiger un document type "lettre juridique" à disposition des associations ou des collectifs pour alerter sur la non-conformité de certains parcs éoliens.

Retrouvez l'ensemble des publications déjà réalisées par le groupe de travail éolien dans [les publications de la SFEPM sur les chauves-souris](#).

Hiérarchisation des gîtes

À l'échelle nationale, une méthodologie a été réfléchiée en 2004 et réactualisée en 2013 afin de hiérarchiser l'ensemble des gîtes à Chiroptères protégés et à protéger en France métropolitaine. L'application de cette méthodologie attribue à chaque site un indice de hiérarchisation qui permet de classer les gîtes de chauves-souris selon leur niveau d'importance (locale, départementale, nationale ou internationale). Elle permet de prioriser les actions de protection de gîtes sur les sites les plus importants pour la conservation des chauves-souris.

L'amélioration des connaissances sur les Chiroptères ces dernières années entraîne la nécessité d'une nouvelle mise à jour de cette méthodologie afin qu'elle soit la plus adaptée possible pour la conservation des espèces. C'est tout l'objet de ce groupe de travail.

Harmonisation des suivis de gîtes

Ce groupe a pour objet de travailler sur l'harmonisation de tout ce qui touche au suivi des gîtes de Chiroptères :

- Collecte des informations (protocoles, recommandations/déontologie)
- Saisie des données (proposition d'un socle commun de champs aux bases de données et leurs bibliothèques d'attributs)
- Valorisation/rapportage des données dans le cadre de différents projets (ex : hiérarchisation des sites, tendances des populations, cartes, atlas des Chiroptères...)

Swarming

Ce groupe de travail a pour objet de capitaliser les retours d'expérience et les protocoles pour définir le swarming, d'identifier les espèces concernées et de coconstruire une méthodologie permettant d'identifier et de suivre les sites de swarming.

SNCF Réseau

L'objectif de ce groupe de travail est de faire connaître et prendre en compte les Chiroptères dans les travaux de SNCF Réseau, en intégrant la prise en compte des Chiroptères dans certains processus de l'organisme à l'échelle nationale. L'objectif est également d'améliorer le lien entre les associations locales travaillant sur les chauves-souris et SNCF Réseau sur tout le territoire métropolitain.

db Chiro

Ce GT a pour objet de recenser les structures utilisant la base de données dbChiro et de centraliser les usages qui en sont fait et les besoins de développement associés à cet outil.

Recueil d'expérience Ouvrages d'art

La CCN coordonne la capitalisation et la mise en forme de recueils d'expériences sur des sujets qui montent en puissance à l'échelle nationale. Ces recueils permettent aux chiroptérologues de s'appuyer sur l'expérience du réseau pour se lancer ou se perfectionner sur certains sujets. Le quatrième recueil d'expérience en cours de réalisation porte sur la prise en compte des chauves-souris dans les ouvrages d'art (ponts, tunnels, aqueducs ...).

A1-2 : Participation à l'action des réseaux nationaux et européens

○ *CAP Ours*

Dès sa naissance, la SFEPM a fait partie de ce collectif, qui essaye d'agir pour le développement de la population et une meilleure cohabitation avec les usages (notamment le pastoralisme). Christian Arthur y assure la représentation de l'association. 2024 a été une année moins chargée (3 réunions et deux rencontres avec préfet et DREAL). Après nos discussions ministre et préfet ours de 2023, nous avons été remis dans la boucle notamment sur les aspects Pastoralisme et Ours en montagne. La population d'ours augmente (bien, on va dépasser les 100 ours en 2025), les dégâts restent stables voire diminuent, le gros travail à faire maintenant : faire accepter le remplacement des ours tués par l'Homme (au moins 3 individus) en relâchant des individus d'origine différente pour améliorer à moyen terme la diversité génétique de cette population.

○ *CAP Nature et Biodiversité*

Dès sa naissance, la SFEPM a fait partie de ce collectif, qui regroupe la plupart des ONG nationales et naturalistes ou autres (WWF, Droit à l'environnement, Ciel nocturne, SNPN, FNH, H&B...) pour analyser et peser sur les politiques publiques en environnement et biodiversité. Christian Arthur y assure la représentation de l'association... Cinq réunions, mais surtout un gros travail collectif pour analyser la Stratégie Nationale Biodiversité 2023-2033, la stratégie Nationale Aires Protégées, le plan Ecophyto... et préparer / demander une rencontre avec le cabinet ministériel... qui a traîné, suite aux événements politiques... et à un manque d'envie de la ministre ? On verra en 2025...

○ *CAP Loup*

La SFEPM fait partie des membres fondateurs du collectif. Après le départ de Pierre Rigaux du conseil d'administration de la SFEPM, plus personne ne représentait l'association lors des réunions et échanges de Cap Loup. La question a été abordée lors de la réunion trimestrielle de décembre 2023 du Groupe grands carnivores (GGC) et Estibaliz SANCHEZ, adhérente SFEPM et membre du GGC s'est proposée pour représenter la SFEPM lors des réunions et échanges Cap Loup. Elle est suppléée par Fiona GAUMARD (Service civique SFEPM en 2023) et Gabriel METEGNIER (GMHL). Le collectif s'est vu redynamisé avec l'arrivée d'Estibaliz SANCHEZ fin 2023, mais un concours de circonstances a eu raison de cette nouvelle dynamique à l'été 2024 : Estibaliz SANCHEZ et Fiona GAUMARD ont dû se mettre en retrait du GGC suite à de nouvelles opportunités professionnelles et donc de Cap Loup. Gabriel METEGNIER n'a pas pu reprendre la place laissée libre, puisqu'il a, lui aussi, dû se retirer de ses activités pour de nombreux mois, au même moment.

La place vacante n'a trouvé reprenneur qu'à la toute fin d'année 2024. C'est désormais Gilles Benest qui représente la SFEPM à Cap Loup en attendant le retour de Gabriel METEGNIER, mais il semblerait que le collectif ne soit plus très actif. Affaire à suivre...

○ *Réseau National d'Échouages*

Le XXVI^{ème} séminaire du Réseau National d'Échouages s'est tenu en présentiel en Corse du 9 au 10 novembre. D'une manière générale, la SFEPM suit les études et actions menées par l'Observatoire et le RNE dont les rapports font souvent écho dans les médias notamment sur les très nombreux échouages annuels de mammifères marins en métropole.

Un résumé du séminaire sera présenté dans un prochain numéro de Mammifères Sauvages en 2025.

○ *Eurolynx*

L'édition 2024 du séminaire annuel du réseau Eurolynx a été organisée par la SFEPM du 7 au 9 octobre à Neuwiller-lès-Saverne. Toute l'équipe salariée Lynx a pu s'y rendre. Elle a également produit et présenté un bilan sous forme de poster sur les quatre dernières éditions de la Journée Internationale du Lynx (JIL) en France (2021-2024) (voir rubrique spécifique). Le [bilan de l'édition](#) est disponible sur le site internet de la SFEPM.



○ *Eurobats*

EUROBATS, l'Accord relatif à la Conservation des Populations de Chauves-Souris d'Europe, est un accord intergouvernemental en vigueur depuis 1994 qui a été signé par 39 des 63 États concernés. Il a été créé dans le cadre de la Convention sur la Conservation des Espèces sauvages Migratrices, visant à protéger les 55 espèces de chauves-souris européennes grâce à des législations, de la sensibilisation et de l'information, des mesures de conservation et une coopération internationale. Un Plan d'Action a été établi en 1995 pour traduire ces objectifs en actions concrètes, avec un Comité Consultatif chargé de suivre les progrès. Des études d'observation identifient les tendances de population et facilitent la mise en place de mesures de protection, en particulier pour les espèces migratrices.

Sous l'impulsion du Groupe Chiroptères de la SFEPM, la France le signa le 10 décembre 1993 pour une ratification prenant effet le 6 août 1995. La SFEPM, est membre de cet accord et participe activement aux

actions menées par ce réseau via le comité consultatif d'Eurobats et notamment la coordination en France de la Nuit internationale de la chauve-souris. Une présentation des actualités des groupes de travail a été réalisée lors des rencontres CCN.

Actuellement, la SFPEM qui était représentée à Eurobats par Marie-Jo Dubourg-Savage est absente en tant que telle des réunions (Stéphane Aulagnier y va mais pour le compte du Ministère et Charlotte y va pour le compte du MNHN). Il faut trouver un remplaçant parlant anglais.

A1-3 : La vie de l'association

○ *Les réunions de CA*

Le Conseil d'Administration de la SFPEM s'est réuni à quatre reprises en 2024 en séance ordinaire : le 13 janvier à Bourges et en distanciel, le 30 mars à Paris, le 8 juin en distanciel et le 05 octobre à Bourges. Il y a eu également un CA extraordinaire le 23 mai pour discuter du bilan financier présenté à l'Assemblée Générale. Les comptes rendus des différents CA vont être envoyés aux adhérent.e.s. à l'occasion de l'Assemblée générale.

○ *L'Assemblée Générale*

L'Assemblée Générale 2023 s'est déroulée en visioconférence le 1er juin 2024. Au cours de la réunion ont été présentés aux adhérent.e.s le compte-rendu de l'AG 2023, les rapports moral et financier 2023, le budget prévisionnel 2024 et l'ensemble des projets de la SFPEM. Au total, 19 connexions ont été enregistrées.

A cette occasion, deux administrateur.rice.s ont rejoint le collège individuel : Jihane HAFA et Sophie-Eve VALENTIN-JOLY. Une association a rejoint le collège des associations : le Groupe Mammalogique d'Auvergne.

○ *Les outils et publications développés par l'association*

✓ **Bulletin Mammifères sauvages**

Les numéros 87 et 88 sont parus, le premier de 32 pages en juin 2024, et le second de 32 pages en décembre. Les contributions écrites sont toujours les bienvenues pour alimenter cette revue... même si les délais de transmission sont dépassés parfois (difficultés d'avoir des articles), d'où une publication parfois un peu tardive.

✓ **L'Envol des Chiros**

Les numéros 36 et 37, respectivement de 32 et 52 pages, ont été envoyés en même temps que *Mammifères sauvages*. Cette revue est toujours aussi riche car alimentée par le réseau dense des chiroptérologues de France. Nous continuons l'impression en couleurs ce qui rend la lecture des graphes et cartes, entre autres, beaucoup plus lisible qu'auparavant.

✓ **Les lettres d'actualités**

Ce ne sont pas moins de 7 lettres /feuilles d'actualités/d'informations qui sont parues en 2024.

Concernant la Loutre d'Europe, les deux lettres d'actualités annuelles liées au PNA Loutre, le [n°16 de L'Echo du PNA](#) (pour le suivi des actions mises en œuvre pour la conservation de la Loutre dans le cadre du PNA) et le [n°6 de La Catiche](#) (bulletin d'informations du réseau Havres de Paix) ont été publiées.

Il n'y a pas eu de lettre d'information sur l'enquête Chat domestique et Biodiversité en 2024.

Le numéro 14 de *L'Arche des Chiros*, le bulletin de liaison de l'opération « Refuge pour les chauves-souris », a été publié en octobre 2024 et transmis à plus de 1 600 destinataires. Cette lettre est très appréciée et permet de partager les différentes initiatives régionales et d'encourager les propriétaires de « Refuges » à continuer leurs efforts en faveur des chauves-souris.

Concernant le grand félin, ce sont quatre nouvelles lettres d'actualités qui ont été diffusées en 2024. Elles sont envoyées à une liste de diffusion dont le nombre d'abonné.e.s ne cesse de grandir, avec 186 inscrit.e.s en plus, passant de 674 à 860 fin 2024 (+28%). Tous les numéros sont disponibles sur la page [dédiée](#) du site internet SFPEM.

✓ **Autres publications de la SFPEM et réseaux sociaux**

Le site internet de la SFEPM est régulièrement mis à jour, notamment via des actualités qui sont également relayées sur Facebook et LinkedIn.

Pour rappel, la page LinkedIn a été créée le 19 janvier 2023. Un an plus tard, elle était suivie par 4 600 abonnés. Notre page LinkedIn se révèle être la plus dynamique en nombre d'abonnés et d'interactions par rapport à toutes nos autres interfaces numériques.

Alexandre MALLET, administrateur SFEPM, qui avait créé la page LinkedIn, l'animait depuis presque deux ans quand a été embauchée en CDD Élisabeth MORA fin 2024 pour s'occuper de tous les réseaux sociaux et de la stratégie de communication de la SFEPM.

En effet, Facebook était alors géré par Dominique Pain, LinkedIn par Alexandre MALLET, et Instagram était délaissé, faute de temps. Dominique PAIN et Alexandre MALLET n'arrivaient d'ailleurs plus à s'occuper convenablement des réseaux fin 2024. L'arrivée d'Élisabeth MORA a donc permis de lancer une belle dynamique sur ces trois réseaux et une communication plus cohérente pour la SFEPM.

Nombre d'abonnés pour chaque page en janvier 2025, confirmant la vitalité de notre association en matière de communication digitale :

Facebook : 23 600 abonnés en janvier 2025 (22 000 en janvier 2024)

LinkedIn : 11 300 abonnés en janvier 2025 (4 600 en janvier 2024)

Instagram : 2 250 abonnés en janvier 2025 (1500 en janvier 2024)

Dominique PAIN a recensé une hausse des adhésions depuis l'arrivée d'Élisabeth MORA, dont le contrat a été renouvelé pour deux mois début janvier 2025.

○ *La situation des adhérents*

Après avoir connu une chute entre 2015 et 2019, le nombre d'adhérents directs est remonté depuis 2020 et atteint le niveau connu avant 2015. Le nombre d'adhérents indirects a lui chuté fortement en 2019 (année où les délégations LPO ont arrêté d'adhérer à la SFEPM). Au 31 décembre 2024, la SFEPM comptait exactement 765 membres actifs : 493 particuliers, 31 associations et 2 abonnements (entreprise/institutions) à jour de leur cotisation ; 165 particuliers, 9 associations et 5 abonnements en attente de cotisation. Grâce aux associations, les membres indirects étaient au nombre de 8 971.

Cependant, même constat qu'en 2023, nous devons travailler sur la ré-adhésion de membres directs et associatifs qui ne sont pas à jour de leur cotisation par des rappels, à l'adhésion de nouveaux adhérents directs (notamment parmi les personnes abonnées à la SFEPM sur les réseaux sociaux) et re-convaincre les associations s'occupant de mammifères en France de nous rejoindre pour renforcer le lien fédératif, ce qui se révèle chronophage.

A1-4 : Le budget 2024

○ *Origine des fonds*

Depuis quelques années la SFEPM a élargi sa palette d'origine des fonds pour conduire ses actions. L'année 2024 continue cette évolution, avec plus d'une vingtaine de financeurs différents, pour un montant de produits dépassant les 976 000 euros signés en 2024, et un montant actif versé de 847 000 euros. Néanmoins l'association demeure encore relativement dépendante des subventions publiques (qui ont atteint 47 % en 2024), le mécénat sur projet ayant légèrement augmenté tant en volume qu'en pourcentage (27 % en 2024). Nos produits internes sont toujours faibles (4 % en 2024, les ventes de marchandises étant quasi équivalentes aux adhésions) et les transferts de charges ayant très légèrement augmenté tant en volume qu'en pourcentage (3 %). Notre modèle économique de fonctionnement est encore fragile, même si nous sommes moins à « la merci » d'un subventionneur unique, nous avons en 2024 signé davantage de projets qui portent sur 2-3 ans et nous offrent ainsi une visibilité plus grande à court terme mais nous ne disposons toujours que de peu de marges de manœuvres pour développer nos propres projets. L'année 2024 a aussi été marquée

par la subvention Natura 2000 qui représente une aide substantielle (147 000 euros)... mais ne se reproduit que tous les 6 ans.

- *Comptes de résultats SFPEM*

Si l'année 2024 se caractérise par un très net accroissement de nos ressources d'exploitation (+100 %) mais aussi une nette augmentation de nos charges d'exploitation (+100 %), elle se solde surtout par un exercice excédentaire de près de 30 000 € (3,5 % du total des ressources acquises), faisant suite à un déficit de près de 37 000 € en 2023. Cet excédent est lié à l'apport de la subvention Natura 2000 et à une relative maîtrise de nos dépenses. Au total, le budget 2024 de la SFPEM et l'excédent enregistré sont les plus importants enregistrés depuis 2009, mais ils font suite à trois années déficitaires qui doivent vraiment nous inciter à la prudence et à continuer d'être plus rigoureux dans nos comptes en 2025 et après. Les salaires et cotisations représentent la plus grosse part des charges, mais moins qu'en 2023 (49 % des charges, ce qui est logique compte tenu de l'augmentation du nombre de salariés, plus de 8,5 ETP en 2024). La sous-traitance a représenté une bonne part des charges hors frais de personnel (environ 39 %, avec les reversements aux associations dans le cadre du projet Minioptère). La part des frais de déplacement et réception a augmenté (plus de 21 %) avec l'augmentation de l'activité de l'équipe Lynx et les réceptions liées aux colloques et rencontres, et la part impartie aux publications – documentation est toujours faible même si cette part a augmenté en 2024 (4 %). Le montant des engagements de ressources affectées fin 2024 est fort (39 %), une bonne partie des produits versés en 2024 comprenant aussi une quote-part de financement sur 2025.

ATTENTION PROJET DE COMPTE D'EXPLOITATION

COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION	
	Exercice clos le 31/12/2024
<i>Total des produits d'exploitation (I)</i>	+844 219,03
<i>Total des charges d'exploitation (II)</i>	-616 028,20
<i>Résultat net d'exploitation (I) - (II)</i>	+228 190,83

COMPTE DE RESULTAT FINANCIER	
	Exercice clos le 31/12/2024
<i>Total des produits financiers (III)</i>	+2 739,80
<i>Total des charges financières (IV)</i>	-253,52
<i>Résultat net financier (III) - (IV)</i>	+ 2 485,48

COMPTE DE RESULTAT EXCEPTIONNEL	
	Exercice clos le 31/12/2024
<i>Total des produits exceptionnels (V)</i>	+0,00
<i>Total des charges exceptionnelles (VI)</i>	-0,00
<i>Résultat net exceptionnel (V) - (VI)</i>	+0,00

COMPTE DE RESSOURCES AFFECTEES	
	Exercice clos le 31/12/2024
<i>Total des reprises de ressources affectées en 2023 (VII)</i>	+18 700,97
<i>Total des engagements à effectuer en 2024 (VIII)</i>	-217 441,16
<i>Résultat net ressources affectées (VII) - (VIII)</i>	-198 740,19

RESULTAT NET GLOBAL 2024	
<i>Total des produits (I) + (III) + (V) + (VII)</i>	+865 659,00
<i>Total des charges (II) + (IV) + (VI) + (VIII)</i>	-833 722,88
<i>Solde excédentaire = bénéfice</i>	+31 396,12
<i>Solde débiteur = déficit</i>	

- *Bilan actif-passif SFPEM*

En 2024, on note une stabilité des stocks et globalement un faible montant net d'immobilisations. Un montant des disponibilités en fin d'année qui s'est amélioré (plus de 85 250 €), mais qui ne couvre pas le montant des dettes fin 2024 (près de 112 000 €) et un fort montant de créances (près de 280 000 €) à recouvrer qui couvre le montant des ressources affectées fin 2024 (246 600 €). Point positif, créances + disponibilités (près de 365 250 €) sont supérieures au montant dettes + fonds affectés (plus de 358 600 €) mais il ne reste que peu de liberté en trésorerie prévisionnelle pour démarrer 2025 (moins de 10 000 €). Même si la situation s'est améliorée en 2024, l'état du bilan fin 2024 confirme de plus en plus la gestion en flux tendu de la SFPEM en matière de trésorerie. Le fonds associatif est partiellement remonté mais reste inférieur à la moyenne 2009-2023, et il faut continuer à le remonter, soit des bilans financiers excédentaires au moins sur les 4-5 prochaines années. En 2024, le stock de valeurs mobilières est devenu nul et là encore il nous faut recréer une trésorerie de secours.

ATTENTION PROJET DE BILAN

BILAN ACTIF - Suivi des immobilisations et stocks			
	Brut 2024	Amortisst 2024	Net 2024
<i>Total des immobilisations et stocks (I)</i>	91 633,83	-54 394,70	37 239,13
BILAN ACTIF – Suivi des créances et en cours			
<i>Total des créances et en cours (II)</i>	279 580,15		
BILAN ACTIF – Disponibilités			
<i>Total des disponibilités (III)</i>	85 254,07		

BILAN PASSIF – Fonds associatif	
<i>Total des fonds associatifs (IV)</i>	50 696,59
BILAN PASSIF – Fonds dédiés des années 2024 et antérieures à reporter en 2025	
<i>Total des fonds dédiés à reporter en 2025 (V)</i>	253 879,01
BILAN PASSIF – Dettes	
<i>Total des dettes (VI)</i>	106 341,09

	2024
Total bilan actif (I) + (II)+ (III) / passif (IV) + (V) + (VI)	400 851,43

- *Répartition des charges et équilibre des bilans financiers en fonction des thématiques*

En 2024, le total des charges structurelles de fonctionnement de la SFEPM (hors frais de personnel) a représenté 10,03 % du montant total des charges, en augmentation par rapport à 2023 (augmentation des dépenses d'honoraire et assurance en partie liée au nombre de salariés) mais témoigne encore d'une certaine maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il conviendrait toutefois de le garder en l'état dans le futur.

La répartition des charges par thématique en 2024 se fait de façon moins équilibrée entre fonctionnement général de la SFEPM (12 %), Chiroptères métropole animation du PNA – Projet Minioptère (23 %), petits et moyens Carnivores / animation du PNA Loutre (6 %), grands Carnivores / animation du PNA Lynx – Projet Œil de Lynx (37 %), et les opérations transversales tous Mammifères / Atlas national-ONM (20 %). Quelques activités sur petits et moyens Mammifères (formation OFB, Muscardin) avec 5 % des charges, rien sur Mammifères marins.

Le poste SFEPM fonctionnement général est souvent déficitaire, mais en 2024 ce poste est équilibré grâce à une subvention de mécénat pour aider à la structuration. Les postes ONM et Atlas national (deux outils structurels de l'association) sont déficitaires en 2024 de près de 33 %. Ils ont été couverts en 2024 par la subvention sur le rapportage Natura 2000. Le poste Grands Carnivores est équilibré, mais les subventions obtenues portent aussi en partie sur l'année 2025. Sur les animations de PNA, la SFEPM équilibre les comptes en puisant dans ses produits propres pour le PNA Loutre (-9 %) le montant des subventions allouées pour ce faire étant toujours inférieur (de 4 000 € en 2024) au montant des charges engagées pour ces animations. Sur le PNA chiroptères, le bilan est positif grâce notamment à des transferts de charges importants, mais là encore une partie des fonds porte aussi sur l'année 2025. Globalement cependant l'année 2024 montre un meilleur équilibre des différents comptes sur les actions portées par la SFEPM, et il faut féliciter nos salariés qui ont fait l'effort de rechercher des financements, dont certains portent même sur les années à venir.

Axe 2

A.2. Amélioration des connaissances sur les Mammifères sauvages de France



A2-1 : Atlas sur les Mammifères sauvages

○ *Atlas des Mammifères de France*

Depuis 2011, la SFEPM travaille en collaboration avec PatriNat sur la mise à jour d'un atlas des Mammifères sauvages de France (métropole et outre-mer) divisé en 6 volumes. Le troisième volume, focalisé sur les 33 Carnivores et 10 Primates présents en France, a été publié en mai 2024.

Simultanément, le travail pour le volume sur les Chiroptères se poursuit. L'intégration des jeux de données via l'Observatoire National des Mammifères a continué tout au long de l'année (58 jeux de données), avec la réalisation des cartes de répartition préliminaires pour les 176 espèces concernées et des tests sur les différentes représentations possibles. La rédaction des monographies spécifiques et géographiques s'est également poursuivie tout au long de l'année.

○ *Atlas européen des Mammifères*

En 2024, les producteurs nationaux ont été sollicités ponctuellement par le comité éditorial ou les rédacteurs de monographies. Ces sollicitations ont surtout concerné des demandes d'ajustements entre cartographies et monographies et des questions concernant des données qui paraissaient suspectes ou manquantes. Le projet EMMA2 a récolté au total (tous pays confondus) 140 000 données de synthèse (couples espèce/maille). Début 2025, l'atlas est dans sa phase éditoriale. D'après le calendrier diffusé par le comité éditorial, l'ouvrage devrait être imprimé en avril.

A2-2 : Acquisition de connaissances sur les Mammifères sauvages de France

○ *Projet ŒIL de Lynx*

Depuis 2020, la SFEPM porte et anime le projet ŒIL de Lynx dont l'objectif est de renforcer les actions de connaissance et de conservation du Lynx et développer davantage le travail collaboratif autour de l'espèce. Grâce à nos nombreux et fidèles soutiens* et l'engagement de partenaires et bénévoles toujours plus motivés, les actions du projet ont pu se poursuivre et se développer davantage en 2024.

* [WWF France](#), [PiègePhotographique.fr](#), [les Jardins de Gaïa](#), [Menthe et Mélisse](#), [La Semilla](#), ainsi que de généreux dons de particuliers.

Action n°1 : Réseau participatif de collecte de crottes de lynx pour l'évaluation de la santé génétique de la population française de lynx et du régime alimentaire de l'espèce.

- +44 collecteurs formés et kits de collecte distribués (total : 277 collecteurs), organisés autour de 13 référents locaux assurant la centralisation d'échantillons sur les massifs jurassien et alpin, ainsi qu'à l'Ouest du massif jurassien
- +3 formations : 1 dans l'Ain, 1 en Haute-Savoie, 1 dans le Vercors
- +56 échantillons collectés et transmis au Laboratoire Chrono-environnement de Besançon, sur un total de 472 collectés par 24 collecteurs, dans 10 départements
- un total de 177 crottes collectées par le réseau a déjà pu être confirmé génétiquement jusqu'à mi-avril 2024 par le Laboratoire comme appartenant à l'espèce *Lynx lynx*
 - dont 2 échantillons collectés dans 2 mailles de présence occasionnelle de l'espèce
 - et des échantillons découverts par le chien de détection olfactive de crottes de lynx de l'équipe, à l'occasion de quelques sorties spécifiques
- 1 bilan de collecte diffusé au réseau en avril

Action n°2 : Appui au suivi de l'espèce sur les fronts de colonisation par piégeage photographique

- 24 sites suivis par pièges photographiques (et autant de demandes d'autorisations auprès des propriétaires et gestionnaires des terrains) par 16 bénévoles depuis début 2023 soit plus de 7000 jours de piégeage photographique réalisés et près de 60 000 fichiers photos
 - 4 sites suivis sur 2 mailles de présence régulière dans le massif jurassien
 - 23 événements photos de lynx en 2024, transmis au Réseau Loup-Lynx
 - 8 sites suivis sur 3 mailles de présence occasionnelle dans le Chablais (Alpes)
 - 10 sites suivis sur 5 mailles d'absence théorique dans le Chablais (Alpes)
 - 1 événement photos de lynx en 2024, survenu dans l'une des 3 mailles de présence occasionnelle dans le Chablais, transmis au Réseau Loup-Lynx

- Animation et coordination locale du suivi de l'espèce par piégeage photographique dans le massif du Chablais, en lien avec la Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'OFB, avec 43 pièges photographiques au total
- Lancement d'un second réseau de suivi dans le massif du Vercors en partenariat avec l'association Mille Traces. Participation de 22 bénévoles (novembre 2024)

Implications locales, nationales et internationales

- Participation des salariés Lynx - correspondants du Réseau Loup-Lynx (OFB), Rebecca BURLAUD et Antoine REZER, aux réunions annuelles des correspondants respectivement du Jura et de la Haute-Savoie (décembre 2024)
- Formation d'une salariée Lynx, Juliette CAILLE, pour devenir correspondante du Réseau Loup-Lynx (OFB) (novembre 2024)

○ *Enquête "Chat domestique et biodiversité"*

L'année 2024 a été consacrée à la diffusion des principaux résultats mis en évidence dans la publication de 2023. Ainsi, plusieurs interventions dans différents médias ont été effectuées par la bénévole en charge du programme, dont deux sur France Inter, aux émissions "La Terre au Carré" et "Une semaine en France" et des articles dans "Le potager permacole", "Science & Vie" et "Swissquote Magazine".

La bénévole en charge du programme a également présenté les résultats de l'enquête par webinaire dans le cadre du Printemps de la biodiversité organisé par la commune de Douarnenez.

Par ailleurs, les échanges avec la métropole de Lyon initiés en 2023 se sont poursuivis avec des réflexions sur un support de communication sur la thématique du chat libre/errant. La métropole a souhaité associer la SFPEM dans la rédaction pour la partie sur l'impact de la prédation des chats domestiques sur la faune sauvage.

Enfin, l'identification des photographies de proies disponibles dans la base de données de l'enquête "Chat domestique et biodiversité" a été initiée dans l'objectif de publier une liste des espèces prédatées par le Chat domestique dans le cadre de notre enquête, mais ce travail, très chronophage, n'a pas encore pu être finalisé et se poursuivra en 2025.

○ *Dossier Putois*

Rien de nouveau sur ce dossier malheureusement, rappelons que L'intérêt pour cette espèce se maintient, tout comme la mise en place de suivis ciblés. Engagée depuis 2017, sur la base du bilan rédigé par Pierre RIGAUD sur la situation de l'espèce en France, la SFPEM porte toujours auprès du Ministère de la transition écologique et de toute autre institution susceptible d'intervenir, la demande d'inscrire le Putois d'Europe sur la liste des mammifères protégés et ce pour 2025 ou 2026... Le Ministère n'a pas retiré le Putois de la liste des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » lors de son renouvellement en 2023 mais aucun département n'a souhaité le classer ESOD. L'espèce reste cependant chassable.

○ *Dossier ESOD*

Rien de nouveau non plus sur ce dossier, la prochaine révision de l'arrêté ministériel fixant la liste des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » étant prévue en 2026.

○ *Programme de recherche coopérative avec les associations naturalistes sur la connaissance des espèces cryptiques*

Pour améliorer la connaissance des espèces cryptiques de petits mammifères, la SFPEM s'est associée en 2021 à trois laboratoires de recherche, pour mettre en œuvre un programme d'étude combinant une approche génétique et morphométrique sur des spécimens, afin de dégager des critères de détermination morphologiques utiles aux naturalistes pour ces espèces difficiles. En 2024, la collecte aléatoire de spécimens trouvés morts s'est poursuivie. Ainsi, depuis trois ans, 814 spécimens ont-ils été collectés, dont 406 Rongeurs et 408 Eulipotyphles, parmi lesquels 250 spécimens ont été séquencés. Le matériel collecté permet d'avancer sur différents sujets :

- identification et répartition (zone de contact, hybridation potentielle) au sein du complexe *Microtus agrestis* (différenciation *Microtus agrestis* - *lavernedii*) ;

- mise en évidence d'une différenciation morphologique entre le Campagnol de Gerbe (*Microtus gerbei*) et le Campagnol des Pyrénées (*M. pyrenaicus*) ;
- amélioration de la connaissance de la répartition et de l'identification des trois espèces de mulots : Mulot alpestre (*Apodemus alpicola*), Mulot sylvestre (*A. sylvestris*) et Mulot à collier (*A. flavicollis*) ;
- amélioration de la connaissance de la répartition des lignées génétiques chez le Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*) ;
- amélioration de la connaissance de la répartition des espèces de taupes (*Talpa aquitania* et *T. europaea*) et de musaraignes des genres *Crocidura*, *Sorex* et *Neomys*.

- *Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage chez les Chiroptères*

La SFPEM dispose d'une convention avec l'ANSES afin que cette dernière collecte et analyse des cadavres de chauves-souris fournis par le réseau naturaliste.

La veille sur la rage des chauves-souris s'est poursuivie en 2024 avec la collecte en métropole de 1 061 chauves-souris autochtones qui ont été adressées au Laboratoire National de Référence (Anses-Nancy) pour recherche de Lyssavirus. Parmi ces 1 061 cadavres reçus, 14 Sérotines communes ont été diagnostiquées positives pour la rage sur un total de 951 individus analysés (environ 10 % des individus n'ont pas pu être analysés en raison d'un état de momification ou de l'état avancé de dégradation de l'échantillon). Les 14 Sérotines communes ont été montrées infectées par le lyssavirus européen EBLV-1 (espèce *Lyssavirus hamburg*) qui est communément isolé chez la Sérotine commune en France métropolitaine et en Europe.

- *Projet Minioptère (AMI OFB)*

Un consortium porté par la SFPEM et rassemblant 11 structures a proposé un projet portant sur la surveillance nationale du Minioptère de Schreibers, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Amélioration de la surveillance nationale terrestre des espèces et habitats à enjeux de conservation » lancé au printemps 2021 par l'OFB. Pendant 3 ans (2022-2024), ce projet multi partenarial, basé sur **deux actions principales** avait pour ambition d'acquérir des connaissances sur les effectifs et tendances des populations et de produire des recommandations sur les méthodes de suivis actuelles ou à développer, tout en structurant et consolidant le réseau d'acteurs agissant en faveur de cette espèce à l'échelle nationale.

*Consortium du Projet Minioptère :

Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM), Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN), Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche Comté (CPEPESC-FC), La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes (LPO-AURA), Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN-PACA), Groupe Chiroptères de Corse (GCC), Groupe Chiroptères de Languedoc-Roussillon (GCLR), Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN-Occitanie), France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine (FNE-NA)
 Avec également l'appui technique et scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et avec le soutien financier de l'OFB.

L'action 1 de cet AMI a permis de mettre en lumière la multitude de protocoles et méthodes suivis actuellement à l'échelle nationale pour recenser les populations de Minioptères. L'objectif de l'harmonisation de ces méthodes réside dans l'appréciation et l'analyse des tendances de population qui peuvent être calculées à partir des comptages réalisés depuis plusieurs années. **De nouvelles recommandations nationales** prenant en compte les particularités et les différences de contextes régionaux ont pu émerger et permettront à terme de limiter les biais et d'augmenter la robustesse de la donnée collectée. Cette action a également permis de dresser un bilan sur l'effectif des populations, d'éclaircir la question de la distribution nationale du Minioptère de Schreibers ainsi que d'affiner sa phénologie par région et par site.

L'action 2 de cet AMI a permis de tester une nouvelle méthodologie de comptage innovante via l'activité acoustique des chauves-souris. Les différentes analyses produites sur cette nouvelle méthodologie ont montré une technique limitée mais prometteuse et à développer selon les typologies de sites étudiés. L'objectif initial du projet étant d'améliorer la surveillance de l'espèce, les résultats concernant les colonies de 600 à 3 000 individus sont très encourageants. Cependant, en l'état, cette nouvelle méthodologie semble peu pertinente à poursuivre pour les suivis des sites d'importance. L'utilisation de ces méthodes acoustiques

indirectes permettrait toutefois de **développer des indicateurs de phénologie** pour mieux suivre l'**évolution de l'espèce en période de transit** ou de mieux appréhender les **déplacements des populations dans les réseaux de gîtes**.

Une première version du rapport final a été produite et envoyée aux partenaires et financeurs du projet en décembre 2024. Un second rapport incluant la mise à jour des tendances de populations est attendu pour juin 2025.

L'état d'avancement du projet puis les premiers résultats du projet AMI Minioptère ont été présentés lors de diverses rencontres nationales en 2024.

○ *Projet Minioptère (LIFE Minioptère)*

Dans l'optique de poursuivre les actions menées dans le cadre de l'AMI Minioptère et de déployer des actions concrètes de conservation, la SFPEM et plusieurs associations ont souhaité monter et déposer un projet de financement européen LIFE dédié à la conservation de cette espèce.

Dans cette optique, la SFPEM, en tant que futur bénéficiaire coordinateur, a mis en place depuis 2024 un Comité de pilotage motivé par le **dépôt d'un projet pour septembre 2025**. Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises en 2024.

Les principales actions de conservation s'articulent autour de 7 grandes thématiques :

- Bancairisation et exploitation des données ;
- Études de l'impact du changement climatique dans les cavités et sur les gîtes désertés ;
- Monitoring des populations de Minioptère (suivi de gîtes, déplacement et utilisation des gîtes via le marquage, ...)
- Actions concrètes de conservation à l'échelle des gîtes et élaboration des plans de gestion associés (protection physique et réglementaire, Evalcav...)
- Actions concrètes de conservation à l'échelle de la périphérie des sites (continuités écologiques, routes de vol, ...)
- Gouvernance et gestion de la pratique du milieu souterrain (déclinaison départementale des conventions FFS/FCEN/SFPEM, conciliation entre les différents réseaux, étude de fréquentation, ...)
- Communication et mise en réseau.

Des ateliers sous forme de groupes de travail (GT) sont prévus début 2025 afin de décliner finement ces axes de travail en actions détaillées, en corrélant les priorités régionales et les exigences du programme LIFE. Au total **21 GT** seront organisés et animés par les différents partenaires du projet.

○ *Enquête nationale Muscardin*

En septembre 2024, une enquête nationale pour l'étude de la répartition du Muscardin en France a été lancée, afin de partir à la recherche de ce rongeur en suivant le protocole national d'étude de la répartition du Muscardin. Ce projet a pour objectif de compléter les connaissances sur la répartition du Muscardin à l'échelle nationale tout en sensibilisant le public à son rôle écologique. Il s'inscrit dans le cadre d'une étude menée par la SFPEM en partenariat avec la SHNA, avec le soutien financier de PatriNat et de la Fondation Nature & Découvertes. La recherche se fait au niveau d'une maille de 10 km x 10 km en sélectionnant 4 transects de 100 m. Trois techniques d'échantillonnage peuvent être utilisées : la recherche de noisettes, l'utilisation d'appareils photographiques automatiques ou l'installation de tunnels à empreintes. La participation à cette première phase de l'enquête nationale reste relativement faible, notamment de la part des associations mammalogiques locales. Des axes d'amélioration sont en réflexion pour 2025.

A2-3 : Observatoire National Mammifères - ONM

L'année 2024 marque la première année d'application de la convention OFB-SFPEM intitulée « Mise à disposition et valorisation de données de référence expertisées concernant le groupe des Mammifères ». Ce projet, qui s'inscrit intégralement dans les objectifs de l'ONM, s'étale sur la période 2024-2026 et s'articule autour de plusieurs actions : validation des données de Mammifères ; valorisation des données d'Outre-mer ; alimentation de la base de connaissances sur les traits de vie des mammifères ; mise à disposition des connaissances par le biais du centre de documentation de l'ONM.

Ainsi, la validation scientifique des données a constitué un enjeu majeur cette année. Dans un premier temps, le protocole de validation automatique a été mis en application. La réalisation des cartes de validation par espèce a été effectuée en étroite collaboration avec les experts régionaux. Parallèlement, un travail a été entrepris pour récupérer automatiquement les informations relatives à la méthode d'observation (souvent insuffisamment renseignées), en utilisant des mots-clés identifiés dans les champs de commentaires, le nom du jeu de données, etc. Le protocole de validation manuelle est actuellement en phase de test, avec pour objectif de maximiser la validation des données en interne, afin de limiter les retours aux producteurs et la sollicitation d'experts externes.

Toujours dans le périmètre de la convention OFB-SFEPM, un module outre-mer a été mis en place sur le site de l'ONM pour les chiroptères, des fiches descriptives des espèces ont été rédigées pour alimenter le site de l'INPN et les traits de vie des carnivores et primates ont été bancarisés afin d'être intégrés dans Taxref.

En 2024, la SFEPM a également reçu une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Connaissances naturalistes » de l'INPN, visant à travailler sur le fichier historique des données de micromammifères issues de l'analyse des pelotes de réjection. Les travaux ont consisté à standardiser et intégrer ce jeu de données dans la base de l'ONM, puis à valider les informations en se basant sur les référentiels géographiques existants (atlas régionaux, enquêtes nationales) et l'avis d'experts. Ces données, accompagnées de la note de validation, ont été transmises au SINP. Un rapport détaillant ce travail a été rédigé, et une présentation est prévue lors des rencontres nationales Petits mammifères de mars en 2025.

En outre, l'ONM a été impliqué dans divers projets :

- mise à jour des effectifs nationaux et des cartes de répartition métropolitaine des sites d'hibernation et de parturition pour 27 espèces de chiroptères ;
- appui dans le cadre du projet AMI Minioptère ;
- appui dans le cadre du rapportage DHFF (chiroptères, Loutre, Muscardin);
- mise à jour des cartes dynamiques de répartition et de mortalité de la Loutre d'Europe, prévues dans le PNA ;

Sur un aspect plus technique, la priorité a été donnée à la mise à jour des outils utilisés (Géo Nature et GéoNature-atlas), et à la gestion des serveurs dédiés. De nombreux jeux de données ont été intégrés dans la base de données, provenant de projets ainsi que d'une extraction de toutes les données de mammifères disponibles dans le SINP. Des échanges réguliers avec le SINP ainsi que la communauté des développeurs de GéoNature se sont installés.

A2-4 : Partage et validation des connaissances

o Base de données bibliographiques

En 2024, Stéphane Aulagnier, adhérent de la SFEPM, a communiqué la nouvelle base de données bibliographiques concernant les mammifères à la SFEPM. Cette base, se présentant sous la forme d'un fichier Excel, est disponible sur le site internet à cette adresse <https://www.sfepm.org/publications-la-sfepm-les-mammiferes.html> et recense près de 10 000 références.

o La banque de données biologiques Loutre

Depuis l'obtention d'une dérogation de la DDT du Cher (décembre 2023) pour récupérer, détenir et transporter les échantillons de matériel biologique issu de prélèvements réalisés sur les cadavres de loutres d'Europe, la SFEPM réceptionne, centralise et contrôle les échantillons transmis par les structures partenaires. Ces échantillons de tissus sont transmis ponctuellement, par lots, au laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège (GeCoLAB) pour des études génétiques en cours et à venir. En 2024, 128 échantillons ont été envoyés à la SFEPM par trois structures régionales. 91 échantillons (dont certains réceptionnés en 2023) ont été transmis au GeCoLAB. Par la suite, l'ensemble des échantillons exploités par le GeCoLAB seront transférés au MNHN de Paris pour la constitution d'une banque de prélèvements mise à disposition de la communauté scientifique.

Axe 3

A.3. Protection des Mammifères sauvages de France



A3-1 : Participation aux politiques publiques dédiées aux Mammifères sauvages de France

○ Plan National d'Actions Loutre

Dans le cadre de l'action 1 relative au suivi de la répartition, l'animatrice est ponctuellement contactée pour des observations d'animaux sauvages suspectés d'être des loutres (5 sollicitations en 2024). Ces informations sont transmises aux animateurs régionaux concernés.

La carte dynamique en ligne (répartition et mortalité) de l'espèce a été mise à jour à partir des données transmises par les structures régionales partenaires du PNA Loutre.

Avec la contribution du Groupe Loutre national, deux documents ont été publiés en 2024 :

- un guide des « [Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe](#) » employés en France et à l'étranger. Il est constitué d'un recueil d'expériences des suivis dans les habitats particuliers (étangs, marais, estuaires et littoraux, zones montagneuses, et cours d'eau méditerranéens), des différentes méthodes complémentaires au protocole standard et de celles destinées à des études plus spécifiques. Le protocole standard de l'UICN pouvant être complexe à mettre en œuvre dans certains types d'habitats ou selon l'échelle d'application, ce document a notamment pour objectif de proposer des adaptations face aux contraintes locales. Ce guide (version 1) est destiné à être évolutif en fonction des connaissances et du développement des nouvelles techniques.
- un [protocole de détection de la Loutre d'Europe en zone de recolonisation](#) qui a pour objectif d'améliorer la détection d'indices de présence de l'espèce au sein de ces zones. Le document présente ainsi des recommandations et des adaptations possibles du protocole standard de prospection de l'UICN (Reuther *et al.*, 2000) aux fronts de recolonisation de la Loutre ou aux zones à faible densité de loutres. Ces propositions d'adaptations sont expérimentales et sont appelées à évoluer. Une mobilisation des opérateurs locaux du PNA et de bénévoles est prévue dès 2025 afin de tester l'efficacité des adaptations proposées et d'effectuer d'éventuels réajustements.

Concernant l'action 2 sur le suivi sanitaire des cas de mortalité de loutres, la SFPEM centralise au fil de l'eau les échantillons de matériel biologique issu des prélèvements réalisés sur les cadavres de loutres d'Europe. Les échantillons sont transmis par les associations locales ayant reçu des kits de prélèvements (voir A2-4 "La banque de données biologiques Loutre"). L'animatrice est aussi ponctuellement contactée pour des signalements de cadavres de loutre (5 signalements en 2024) : les informations sont transmises aux structures concernées en région. Le groupe de travail national sur les "Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe" (anciennement "Loutre et écotoxicologie") s'est réuni une seconde fois en visioconférence. Le niveau 2 du protocole de valorisation des spécimens de Loutre découverts morts a été mis à jour avec une réorganisation du contenu et des observations, ainsi que l'ajout de mesures et relevés complémentaires à effectuer lors des autopsies. Une banque photographique et des éléments permettant d'accompagner la réalisation des autopsies a également été ajoutée en annexe. Ce nouveau protocole sera diffusé en 2025. Il constitue une première étape à l'objectif du groupe de travail d'orienter des études sanitaires sur les facteurs impactant la bonne santé des populations de Loutre d'Europe.

Un partenariat a également été développé avec l'association [Vétérinaires pour la Biodiversité](#), qui s'engage à reverser à la SFPEM les micro-dons collectés auprès des établissements vétérinaires partenaires, dans l'objectif d'étudier les risques sanitaires encourus par la loutre d'Europe (réalisation d'autopsies et de prélèvements à des fins d'analyses génétiques, écotoxicologiques, etc.).

Dans le cadre de l'action 3, portant sur la réduction des causes de mortalité d'origine anthropique de la Loutre d'Europe, le groupe de travail sur les "loutres en détresse" s'est réuni en visioconférence en 2024. Un guide de cadrage de la procédure de relâcher des loutres accueillies par les centres de soins de la faune sauvage a été élaboré, ainsi qu'une fiche de sensibilisation destinée au grand public expliquant la marche à suivre et les structures à contacter en cas de découverte d'un individu en détresse. Ces deux documents seront diffusés en 2025.

La note de recommandations pour la prise en compte de la Loutre, du Castor et du Vison d'Europe dans les arrêtés préfectoraux d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants aux abords des cours d'eau de présence de ces espèces, élaborée par la SFPEM, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le GRIFS et l'OFB, a également été diffusée début 2024. Cette note a déjà constitué, cette année, un support pour la prise d'arrêtés annuels par les départements concernés par la présence de la Loutre.

L'action 4 est relative à l'amélioration du potentiel d'accueil des milieux. En 2024, le guide « Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe » mis à jour en 2023 a été diffusé aux acteurs concernés : services de l'Etat, gestionnaires des cours d'eau et des zones humides, aménageurs, forestiers, etc. Il est à mis à disposition sur plusieurs centres de ressources nationaux en lien avec les cours d'eau et zones humides.

Afin de répondre à l'objectif d'une meilleure prise en compte de la Loutre dans les espaces gérés ou protégés, un questionnaire sur la prise en compte de l'espèce a été diffusé en début d'année aux animateurs des sites Natura 2000 concernés par la présence d'indices de présence de la Loutre ces dix dernières années. Le rapport d'analyse de cette enquête sera diffusé en 2025.

Concernant l'action 5 relative à la favorisation de la cohabitation entre Loutre et pisciculture, aucune expertise auprès de propriétaires de piscicultures impactés par la prédation de la Loutre n'a été réalisée par l'animateur « Loutre et pisciculture » du PNA en 2024.

L'expérimentation au sein d'un étang de pêche de Nouvelle-Aquitaine, qui repose sur une modification du ratio d'empoissonnement afin de limiter la prédation de la Loutre sur les poissons de forte valeur, est suivie de manière annuelle par l'animateur « Loutre et pisciculture » depuis 2021. La dernière vidange de l'étang, effectuée fin 2024, permettra d'évaluer l'efficacité de la méthode et de réaliser un bilan des quatre années d'expérimentation courant 2025.

Une demande de financement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine via le Fonds Vert a été déposée fin 2024 afin d'assurer la réalisation de nouvelles expertises, de former les animateurs régionaux du PNA à ces expertises, de tester une méthode d'effarouchement lumineux au sein d'étangs de pisciculture et de financer du matériel de protection (clôtures, grilles) des piscicultures en bassin.

L'action 6, relative aux actions de communications et de sensibilisation s'est traduite par :

- la publication de deux articles dans la revue Mammifères sauvages n°88,
- la publication de la lettre d'actualités du PNA Loutre "l'Echo du PNA" n°16,
- la publication de la lettre d'information de l'opération Havre de Paix « La Catiche » n°6,
- la diffusion régulière d'informations sur la Loutre, les actualités du PNA, les formations, conférences ou événements traitant de l'espèce, etc. sur les réseaux sociaux de la SFEPM (Facebook, Instagram et LinkedIn),
- la réponse aux sollicitations ponctuelles de journalistes pour les médias (trois sollicitations pour des articles de presse, une relecture d'article pour un magazine jeunesse et deux transmissions de photos et de cartes de répartition pour la presse télévisée en 2024),
- le prêt de l'exposition sur la Loutre d'Europe de la SFEPM aux associations, collectivités et autres structures à l'occasion d'événements en lien avec la Loutre et les mammifères semi-aquatiques (4 prêts en 2024),
- la signature de 22 nouvelles conventions Havre de Paix pour la Loutre d'Europe et l'adhésion d'une nouvelle association relais de l'opération en région,
- le lancement d'un partenariat avec l'association Vétérinaires pour la Biodiversité, qui a sélectionné la SFEPM pour bénéficier, parmi dix autres programmes, de micro-dons collectés auprès des établissements vétérinaires partenaires et qui permettront la valorisation des cadavres de loutres à des fins d'études sanitaires,
- la poursuite du partenariat avec l'Épicerie Bonne Maison : vente de pâte à tartiner "Les 2 loutres" avec un reversement à la SFEPM sur la vente de chaque pot en soutien au PNA Loutre,
- la réimpression d'outils de communication du PNA Loutre grâce à une subvention de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : plaquette de présentation du PNA Loutre et outils de l'opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe (plaquettes, mini-guides, autocollants et panneaux PVC).

Dans le cadre de l'action 7, relative à la coordination du PNA et au partage de connaissances, le bilan de l'animation du Plan pendant l'année 2023 dans l'ensemble des régions et au niveau national a été publié et peut être téléchargé sur le site internet de la SFEPM, parmi les publications relatives à la Loutre ([partie 1](#), [partie 2](#)).

Le [comité de pilotage national](#) du plan s'est tenu le 12 mars 2024, en visioconférence.

Les listes de discussion (*discussionloutre*) et de diffusion (*infoloutre*) du PNA Loutre sont ponctuellement utilisées pour diffuser les actualités du PNA Loutre et échanger sur divers sujets techniques. Elles comptent respectivement 156 et 942 abonnés. Un [lien d'inscription autonome](#) à la liste *infoloutre* a également été créé. En 2024, une évaluation du PNA sous forme d'un bilan à mi-parcours a été réalisée par la SFPEM et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Ce bilan a permis d'évaluer la mise en œuvre des actions au regard des objectifs du plan et de procéder à quelques réajustements. Il sera soumis à l'avis du CNPN au premier semestre 2025.

○ *Plan National d'Actions en faveur du Lynx*

La SFPEM a poursuivi son implication active au sein du PNA Lynx 2022-2026 dans le cadre des axes opérationnels suivants :

● **Axe 1 : Coexistence avec les activités humaines**

- Objectif 1.4 - action n°1 : participation au Copil de restitution du projet CEREMA / PNR du Haut-Jura «*Bilan 2023/2024 de l'expérimentation de mesures correctrices sur le PNR du Haut-Jura et perspectives 2025/2026* » concernant l'étude des collisions de lynx, le 28 novembre 2024. Plusieurs réunions ont également été organisées entre juin et octobre entre la SFPEM, le CEREMA et le WWF France pour construire un partenariat basé sur le soutien financier du WWF France, notamment pour l'expérimentation d'une signalisation routière spécifique au Lynx. Un échange incluant la SFPEM a également eu lieu à propos d'une initiative locale de diagnostic des collisions de lynx dans les Préalpes par les CEN 74/73 avec le soutien du WWF France le 30 septembre.

● **Axe 2 : Réduction des menaces à la viabilité de l'espèce et des freins à son expansion**

- Objectif 2.1 - action n°3 et n°4 : cf. A2-2, projet CÉIL de Lynx.
- Objectif 2.2 - action n°2 : cf. A2-2, projet CÉIL de Lynx
- Objectif 2.4 - action n°1 : cf. A2-2, projet CÉIL de Lynx

● **Axe 3 : Communication, sensibilisation, valorisation**

- Objectif 3.1 - action n°1 : les objectifs relatifs à cette action ont été atteints en 2023
- Objectif 3.1 - action n°2 : recueil des initiatives conduites en faveur du lynx toujours en cours
- Objectif 3.1 - action n°3 :
 - co-construction d'une stratégie de communication :
 - animation de 5 réunions de travail collaboratif en groupe de travail (GT) "communication" (1 en présentiel, 4 en visioconférence). Le GT est composé d'acteurs du PNA (APN, État, PNR, RNN, FDC, FNC, Chambre d'Agriculture, FNO). Entre 7 et 14 représentants de ces groupes d'acteurs du PNA ont participé à ces différentes réunions.
 - Identification des objectifs de communication pour une communication efficace en faveur d'un retour des populations françaises de Lynx dans un état de conservation favorable
 - Identification des publics à cibler
 - Identification des messages-clés à diffuser
 - Priorisation des actions de communication à mettre en place
 - Rédaction d'une synthèse étayant le processus de co-construction suivi et intégrant une carte mentale interactive résumant les objectifs, les publics-cible et les messages-clé, ainsi que des fiches-action pour les 10 actions prioritaires (en cours)
 - recensement des outils de communication préexistants (mise en place d'un formulaire d'ajout d'outil et d'un tableau de synthèse partagé aux acteurs du PNA)
- Objectif 3.1 - action n°3.1 et 2 : cf. A4-1, Interventions scolaires/socio-professionnelles
- Objectif 3.1 - action n°3.3 : cf. A4-1, Journée Internationale du Lynx, Interventions média, création d'une [plaquette de présentation](#) (et de roll-ups associés) à destination du grand public, Autres interventions

- Objectif 3.1 - action n°4 : organisation du séminaire annuelle du réseau scientifique Eurolynx en France par la SFPEPM
- Coopération PRA/PNA :
 - Participation à des réunions sous l'invitation de la DREAL BFC
 - Participation à l'élaboration d'un cahier des charges pour les sites internet PNA/PRA
 - Participation à l'atelier international LYNX organisé le 11 juin 2024 par la FDC 88

- **Axe 4 : Coordination, mise en œuvre et évaluation du PNA Lynx.**

- Participation au COPIL de présentation des résultats de l'enquête scientifique collective sur la viabilité des populations françaises de Lynx boréal

- *3ème Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (2021-2031)*

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est le petit carnivore le plus menacé d'Europe. Malgré deux PNA (1999-2003 ; 2007-2011), le premier ayant été animé par la SFPEPM, l'espèce reste en danger critique d'extinction d'après l'UICN. Depuis novembre 2021 un troisième PNA (coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et animé par l'OFB et le Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage) sans interruption avec le PNA intermédiaire (2015-2021) fonctionne. Le Comité de Pilotage 2024 du PNA Vison d'Europe s'est tenu le 19/12/2024. La SFPEPM suit de près l'évolution de la situation de ce petit carnivore.

Le 3^{ème} PNA est disponible sur le site internet de la DREAL N-A : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>

- *Plan National d'Actions Chiroptères*

La SFPEPM poursuit son implication au sein du PNA Chiroptères. Ce troisième plan a vu le jour pour une période de 10 ans, de 2016 à 2025. Il a été rédigé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) ; il est animé par la FCEN et piloté par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Ce plan concerne les 19 espèces jugées prioritaires sur les 36 espèces connues en métropole. Il compte trois grands objectifs qui sont déclinés en 10 actions au total, dont deux sont pilotées par la SFPEPM : « Mettre en place un observatoire national des Chiroptères » et « Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens ». La SFPEPM est également co-pilote de trois autres actions de ce plan : « Organiser une veille sanitaire », « Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée », « Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser ».

L'action 1 correspond à la mise en place du module « Chiroptères » de l'Observatoire National des Mammifères, présenté dans le point A2-3, ainsi qu'à la poursuite du travail sur le quatrième opus de l'Atlas des Mammifères sauvages de France dédié aux Chiroptères, présenté dans le point A2-1.

L'action 1, via l'ONM et le réseau CCN, inclut le projet concernant la mise à jour de la méthodologie de hiérarchisation des sites. En 2021, suite à la sollicitation de plusieurs régions souhaitant mettre à jour la classification de leurs listes de gîtes selon la méthodologie de hiérarchisation des gîtes protégés et à protéger à Chiroptères de 2013, le PNAC a sollicité la SFPEPM afin de réviser cette méthodologie initiale. Le réseau a donc été mobilisé pour cette mise-à-jour et afin de récupérer les données 2010-2020 des effectifs régionaux par espèce, en hiver et en été. Cette demande de remontée d'information concerne toujours 25 espèces et 2 groupes d'espèces de chauves-souris (annexe II et IV) des différentes régions. À savoir : La Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Grand rhinolophe, le Minioptère de Schreibers, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Capaccini, le Murin des marais, le Petit murin, le Petit rhinolophe, le Rhinolophe de Mehely, le Rhinolophe euryale, le Murin de Bechstein, la Grande noctule, le Molosse de Cestoni, le Murin d'Escalera, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, l'Oreillard montagnard, la Sérotine bicolore, la Sérotine commune, la Sérotine de Nilsson, le Vespère de Savi, le Murin du Maghreb, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, le groupe « moustaches » et le groupe « oreillards ».

En 2022 une carte intermédiaire et partielle de travail a été présentée aux régions notamment lors de la réunion CCN en décembre. La mise à jour des cartes d'effectifs s'est ensuite poursuivie et le réseau a de nouveau été mobilisé en 2023 et 2024, notamment lors des rencontres CCN, afin de terminer la centralisation des données et de pouvoir produire les cartes nationales finales.

Le travail sur le projet de hiérarchisation des gîtes à Chiroptères s'est poursuivi en 2024 avec l'intégration des dernières données, la réalisation des cartes de localisation des gîtes et des tableaux de synthèse des effectifs nationaux. Le projet a été présenté lors des Rencontres Nationales Chiroptères à Bourges en mars

2024, suivi d'une dernière correction des données. Le rapport final du projet ainsi que la mise à jour des outils dédiés sont en cours de finalisation pour le premier semestre 2025.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'ONM et du réseau de la CCN, et pour répondre aux attentes de certains groupes Chiroptères en pleine construction ou reconstruction de leur module gîte (notamment en IDF, Picardie et Bretagne), un groupe de travail "harmonisation des suivis de gîte" a été mis en place en 2023 au sein de la CCN.

En effet, l'hétérogénéité des pratiques, que ce soit dans la diversité des méthodes et des protocoles (selon les espèces et l'accessibilité aux sites) ou la diversité dans la saisie ou la gestion de la donnée (outils, précisions, métadonnées, etc.) ne facilitent pas la mise en commun et l'utilisation de ces précieuses données, à l'échelle locale ou nationale, ou encore la réalisation des rapportages nationaux, voire européens. Le projet n'a pas pour vocation d'identifier un outil commun mais un langage commun, notamment pour répondre au besoin d'interopérabilité entre les différents systèmes. Les objectifs d'harmonisation concernent les différentes étapes du cycle de la donnée issue des suivis des gîtes :

- La collecte des données : harmoniser les protocoles, revoir les recommandations méthodologiques et définir une déontologie commune.
- La saisie des données : harmoniser les données, identifier les outils de saisie et travailler à leur interopérabilité, produire un socle commun de champs et les bibliothèques associées aux bases de données "gîtes", produire une liste des agrégats d'espèces, faire le lien avec le SINP.
- La valorisation de la donnée : faciliter les rapportages, produire des référentiels par espèce et produire des tendances de population.

En 2024, une enquête nationale a été réalisée pour référencer les bases de données et les protocoles utilisés pour le suivi des Chiroptères dans les régions (suivi de gîte, capture, détection acoustique, etc.). Des discussions ont été menées avec Patrinat pour initier l'intégration des techniques de suivi dans CAMPanule (CAlogue de Méthodes et Protocoles d'acquisition de données naturalistes).

En parallèle, un travail de concertation a été mené avec les Groupes Chiroptères afin d'évaluer le niveau d'intégration du socle commun de champs et les bibliothèques associées aux bases de données "gîtes". La charte de bonne conduite des suivis hivernaux et estivaux (Version 2014) a également été mise à jour.

L'action 2 a trait aux aspects sanitaires. La SFEPM participe au groupe de travail dédié et aux différentes actions organisées (webinaires, etc.) via Meriadeg le GOUIL, référent veille sanitaire pour la SFEPM, et Gabrielle Montier, chargée de mission Chiroptères.

L'action 7, relative à l'éolien, est portée par la SFEPM mais toujours de manière bénévole. En effet, malgré de nombreuses sollicitations et relances auprès du MTES et de la DGPR en 2021 de la part de la SFEPM, aucune réponse n'est parvenue concernant la possibilité d'obtenir un financement pour un poste salarié éolien. C'est donc toujours de manière bénévole que les personnes du GT continuent d'avancer sur cette action, qu'ils en soient grandement remerciés.

Le Groupe de Travail (GT) éolien de la Coordination Chiroptères Nationale (CCN) de la SFEPM, pilote de l'action 7 pour le PNAC, est une instance dédiée à l'étude et à la réduction des impacts des parcs éoliens sur les chauves-souris en France. Composé d'experts, de naturalistes et de scientifiques, ce groupe bénévole élabore des recommandations pour intégrer la conservation des Chiroptères dans le développement éolien. Ses actions incluent la collecte et l'analyse de données sur la mortalité des chauves-souris, l'amélioration des protocoles de suivi et des outils de modélisation, ainsi que la sensibilisation des acteurs du secteur éolien. Il contribue également à l'élaboration de guides techniques et à la mise en place de mesures d'évitement et de réduction des impacts.

En 2024, l'animation du GT a été reprise par Yann GAGER et Caroline LEHMAN relançant une belle dynamique au sein du réseau. Le groupe s'est investi sur plusieurs sujets dont voici les actions réalisées par les membres du GT éolien en 2024.

- **Réalisation d'un communiqué de presse sur la mortalité des Chiroptères par les parcs éoliens dans les Antilles**

Le communiqué de presse de la SFEPM met en lumière la préoccupation croissante face à la mortalité des chauves-souris aux Antilles, en particulier en Guadeloupe et en Martinique, causée par les parcs éoliens. En dépit de dispositifs tels que le bridage des éoliennes pour limiter les risques, des chiffres de mortalité restent élevés, touchant notamment des espèces endémiques comme le Monophylle des Petites-Antilles

et la Sérotine de Guadeloupe. La SFEPM plaide pour une approche intégrée qui équilibre les besoins de la transition énergétique et la protection de la biodiversité locale.

Les membres du GT éolien ont rédigé entièrement cette note technique à partir de références bibliographiques et de leur expertise sur cette problématique. Ils se sont appuyés sur des compétences de l'Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles (ASFA) et du Groupe Chiroptères de Guadeloupe. Le communiqué de presse a été finalisé et mis en ligne en janvier 2025.

- **Compilation des données de mortalité brute**

Les données de mortalité brute des chauves-souris causées par les éoliennes ont été compilées sous la forme d'un tableau entre les années 2003 et 2018 par Marie-Jo Dubourg Savage.

En 2024, les membres du GT éolien ont révisé ce tableau afin d'améliorer sa mise en page et de mieux mettre en évidence l'importance des effectifs retrouvés par espèce et par région. De plus, un second tableau regroupant les effectifs compilés pour différents pays européens par Tobias DURR (Landesamt für Umwelt Brandenburg, Allemagne) a été créé sous un nouveau design et en compilant des données plus récentes (mise à jour d'août 2023). Par ailleurs, plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées pour affiner la compilation des données françaises, en attendant la publication régulière de nouvelles informations pour l'Europe.

- **Récupération des données de mortalité des Chiroptères de l'INPN**

La plateforme de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) est un outil officiel français qui centralise et diffuse les données sur la biodiversité. Elle permet de consulter des informations sur les espèces, les habitats naturels, les espaces protégés et les sites remarquables. Gérée par le Muséum national d'Histoire naturelle, elle propose un accès libre aux données issues de multiples sources (programmes de recherche, observatoires, associations, etc.), favorisant ainsi la connaissance, la gestion et la préservation du patrimoine naturel.

Dans le but d'obtenir une meilleure vision de la mortalité des chauves-souris causée par les éoliennes en France, une demande d'extraction des données DEPOBIO, diffusées via l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/espece/extraction-sinp/preambule>), a été effectuée par les membres du groupe de travail éolien. L'exploration des possibilités de valorisation de cette base de données, riche mais complexe, est actuellement en cours.

- **Réalisation note technique "Comment évaluer si une étude d'impact d'un projet éolien prend bien en compte la conservation des chauves-souris"**

La note technique publiée en août 2024 par le Groupe de Travail Éolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la SFEPM vise à fournir des conseils pour évaluer si une étude d'impact de projet de parc éolien prend bien en compte la conservation des chauves-souris. Elle recommande notamment de vérifier que les enregistrements acoustiques ont été réalisés à la fois au sol et en altitude (au moins 50 mètres), couvrant toute la période d'activité des chauves-souris, de mars à novembre, voire toute l'année dans le sud de la France.

Une attention particulière est portée aux espèces de haut vol, telles que les Noctules, les Pipistrelles et le Molosse de Cestoni, qui sont les plus sensibles aux collisions avec les éoliennes. Le document souligne également l'importance de la garde au sol des éoliennes, recommandant une distance minimale de 30 mètres entre le bas des pales et le sol pour réduire les risques de mortalité chez les chauves-souris. Ces directives visent à assurer que les projets éoliens respectent les normes de conservation des chauves-souris et minimisent les impacts négatifs sur la biodiversité.

Les membres du GT éolien ont rédigé entièrement cette note technique à partir de références bibliographiques et de leur expertise sur cette problématique.

- **Projets et sensibilisation**

Les membres du GT éolien ont participé à des réunions auprès de plusieurs acteurs du territoire pour transmettre nos connaissances et l'expertise de nos membres sur les problématiques liées à la conservation des Chiroptères.

- **Mise en place d'un programme de valorisation des collectes de cadavres de Chiroptères**

Aujourd'hui, en France, il n'existe pas de directive nationale concernant le devenir des cadavres retrouvés auprès des éoliennes et aucune centralisation des données n'y est associée. Pourtant, la récolte de ces cadavres permettrait de mieux évaluer les composantes de la mortalité (répartition, sex-ratio, âge-ratio, état reproducteur, biométrie, particularités morphologiques, etc.) et d'alimenter les collections scientifiques en constituant des banques de matériel. De nombreux types de travaux scientifiques pourraient également être menés *a posteriori*, sur des prélèvements ou des spécimens de collections (sauf spécimens-types).

La région Centre est la seule région de France qui possède à l'heure actuelle une collecte organisée des chauves-souris victimes d'éoliennes. Cette collecte est rendue possible par une synergie entre la DREAL, le Muséum de Bourges, le réseau chauves-souris régional et les bureaux d'étude motivés. L'identification (au niveau de l'espèce si possible) est réalisée par les soins d'un bénévole, Laurent Arthur, et la collecte des cadavres permet de collaborer au niveau européen et répondre à des questions de recherche basée sur les isotopes ou l'ADN notamment.

À l'image de la région Centre, le GT éolien collabore avec la plateforme CACCHI pour construire un réseau national de collecte des cadavres des Chiroptères afin de valoriser le matériel biologique dans des programmes de recherches. Le GT éolien a mobilisé son réseau pour lancer un appel à contribution et sept Muséums se sont déjà portés volontaires pour participer à ce projet : Aix-en-Provence, Auxerre, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nancy, Toulon et Troyes. Une réunion est programmée pour définir le plan d'actions de ce projet.

- **Intégration au COPIL et COTECH du programme APOCOPE**

Le projet APOCOPE, lancé en 2024, est une initiative de recherche visant à améliorer la protection des oiseaux et des chauves-souris tout en optimisant la production d'énergie éolienne. Coordonné par l'agence Ovest Am', en collaboration avec le CESCO et l'ADEME, ce projet s'inscrit dans l'appel à projets de recherche sur l'énergie durable de l'ADEME.

L'objectif principal d'APOCOPE est de développer des solutions permettant de concilier la transition énergétique, notamment le développement de l'énergie éolienne, avec la préservation de la biodiversité. Cela inclut l'élaboration de méthodes pour réduire les impacts négatifs des parcs éoliens sur les populations d'oiseaux et de chauves-souris. Le projet s'inscrit dans une démarche de recherche appliquée, visant à fournir des outils et des recommandations pratiques pour les acteurs du secteur de l'énergie et de la conservation de la nature. Il contribue ainsi à la mise en œuvre de politiques énergétiques durables et respectueuses de la biodiversité en France.

Les membres du GT éolien ont réalisé une demande pour intégrer le comité de pilotage et le comité technique du projet afin d'apporter leur expertise et leur aide sur le développement de ce projet.

- **Engagement pour des phases tests sur un programme de cyno-détection et éolien avec Rebecca BURLAUD de la SFPEM**

La cyno-détection des cadavres sur les parcs éoliens consiste à utiliser des chiens spécialement formés pour localiser les carcasses d'animaux, telles que celles des oiseaux et des chauves-souris, souvent victimes de collisions avec les pales des éoliennes. Cette méthode présente l'avantage d'être plus efficace et rapide que les techniques classiques de détection, permettant ainsi une évaluation plus précise de la mortalité animale sur les sites éoliens. Elle aide à mettre en place des mesures adaptées pour réduire les impacts écologiques des parcs éoliens.

Le GT éolien et les salariés SFPEM soutiennent le développement d'une phase test afin d'élaborer un protocole adapté à l'échelle de la France. Il est accompagné de Rebecca BURLAUD et se déroule en deux parties comprenant une phase d'entraînement du chien et une seconde pour tester l'opérationnalité du chien sur un ou quelques parcs tests dans le Cher en pic de mortalité.

L'objectif est de viser l'opérationnalité pour s'inscrire dans une logique d'expérimentation sur un plan d'échantillonnage complet avec plusieurs paysages sur plusieurs années afin d'obtenir des données statistiques solides. Les autorisations du développeur et de la DREAL ont été accordées sur deux parcs éoliens du Cher. Les bureaux d'études ENVOL environnement et Echosphère sont également partenaires de ce projet comme relais pour déposer les cadavres qui servent à entraîner le chien.

En juillet, un nouveau chien de détection est venu renforcer le travail que Rebecca menait avec sa chienne Inouk. Le nouveau chien est un labrador (nommé Tesla comme l'inventeur et ingénieur Nikola Tesla) que Rebecca a adopté suite au décès de son maître.

- **Sensibilisation pour le Programme LIFE BIODIV France**

Le programme LIFE BIODIV France, coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB), est une initiative nationale visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2022-2030.

L'objectif principal est de freiner le déclin de la biodiversité en France en favorisant des changements significatifs dans les pratiques humaines et en renforçant les politiques de conservation. Les actions du programme s'articulent autour de cinq axes majeurs : Accompagnement des collectivités territoriales ; Amélioration de la gestion des espaces protégés ; Mobilisation citoyenne ; Engagement des secteurs à fort impact ; Développement des compétences.

Les experts du GT éolien sont intervenus pendant une première réunion de 2h avec la coordinatrice du projet LIFE pour présenter les enjeux de conservation des Chiroptères.

- **Sensibilisation des Commissaires enquêteurs Isère**

Le commissaire enquêteur joue un rôle clé dans le cadre des études d'impact environnementales. Il est chargé de conduire l'enquête publique, une étape obligatoire pour les projets susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. Son rôle consiste à informer le public, recueillir ses observations et avis, et veiller à la transparence du processus. À l'issue de l'enquête, il rédige un rapport et donne un avis (favorable, favorable avec réserves, ou défavorable) basé sur les contributions du public et l'analyse des documents fournis. Cet avis aide les autorités compétentes à décider d'autoriser ou non le projet.

À la demande de M. ULMANN, commissaire enquêteur en Isère, une visioconférence d'une heure et demie a été organisée en décembre avec quatre autres commissaires enquêteurs de ce département. Cette réunion avait pour objectif de répondre à leurs interrogations concernant les projets de parcs éoliens et leurs impacts sur les Chiroptères. Le groupe, et en particulier le demandeur, a manifesté une forte motivation. Bien que le diaporama de présentation initial n'ait pas été totalement adapté aux attentes très spécifiques des commissaires, les échanges se sont déroulés dans une atmosphère constructive. Une version révisée de la présentation a depuis été réalisée, pour anticiper une éventuelle sollicitation du CNCE (compagnie nationale des commissaires enquêteurs), pour organiser une formation en visioconférence à l'échelle nationale.

L'action 8 est relative à la thématique de la gestion forestière.

En 2024, les pilotes de l'action dédiée à la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière, l'Office National des Forêts (ONF) pour la forêt publique, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour la forêt privée, la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) pour les associations, ainsi que la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) se sont réunis en présentiel dans les locaux de l'ONF le 6 février et le 21 octobre 2024.

Ces échanges réguliers ont permis au COFIL de cette action de poursuivre les projets et réflexions menés dans le cadre de la fiche action du PNAC.

Parmi les sujets majeurs abordés un retour sur la démarche d'enquêtes participatives pour la recherche de colonies de chauves-souris en forêts privées en Île-de-France a été fait avec l'objectif pour 2025 de diffuser cette démarche aux autres régions via notamment l'élaboration d'une fiche de retour d'expériences PNAC à ce sujet.

Concernant la formation arbre-gîte, celle-ci est prévue pour le printemps 2025 en Brenne. La finalisation de son organisation est en cours.

L'enquête Arbres gîtes a également été abordée. Le sujet a été relancé lors des réunions du COFIL de l'action forêt et a été évoqué lors des rencontres CCN 2024. Le GT bénévole de la CCN a présenté au réseau les avancées de la base de données et un questionnaire à l'attention des potentiels collecteurs de données pour recueillir leurs avis sur le devenir de cette base de données. Des réflexions sont en cours sur la possibilité et moyens de réaliser une synthèse à ce sujet avant la fin du 3^e PNAC.

Par ailleurs le COFIL de l'action forêt s'investit au sein des différents comités de rédaction et montage du PNA Vieux Bois et Forêts subnaturelles, notamment pour faire le lien avec les objectifs du PNA Chiroptères et s'assurer d'une cohérence et articulation entre les actions.

Enfin, des représentants du Ministère de l'Agriculture ont été invités aux prochains échanges des pilotes de l'action forêt afin d'échanger sur la possibilité d'intégration d'un module dédié aux enjeux Chiroptères au sein des cursus de formation agricoles et forestiers.

L'action 10, relative à l'animation des réseaux et diffusion de l'information, s'est traduite en 2024 par la Nuit de la Chauve-souris (cf. A4-1), l'édition de l'Envol des Chiro (cf. A1-3), la réunion de la Coordination Chiroptères Nationale (cf. A1-1) et l'animation des opérations Refuges et SOS Chauves-souris (cf. A3-2).

La SFPEM a également assisté aux rencontres Chiroptères régionales, à savoir les rencontres Chiroptères Île-de-France le 26 octobre à Paris (75), les rencontres SNCF Réseau du 4 au 5 novembre à Lyon (69) et les rencontres Chiroptères Nouvelle-Aquitaine du 29 au 30 novembre à Limoges (87).

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (2016-2025), la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM), via sa Coordination Chiroptères Nationale (CCN), réalise un cinquième *opus* des recueils d'expériences bisannuels dédiés à la prise en compte et à la conservation des chauves-souris au sein des activités et structures anthropiques. Ce prochain volume, dont la publication est prévue pour 2025, traitera des aménagements réalisés en faveur des chauves-souris au sein des ouvrages d'art. Ce recueil sera coordonné par Florent BILLARD de Faune Conservation avec le soutien de Gabrielle MONTIER de la SFPEM et Edouard RIBATTO de la CCN. Ce cinquième recueil d'expériences de la SFPEM traitera donc des aménagements réalisés au sein des ouvrages d'art (OA) que ce soit dans le cadre d'amélioration ou de conservation de gîtes sur ces sites ou de mesures liées à des projets (mesures de réduction et compensation ou d'accompagnement). Ce recueil a pour objectif de fournir des informations riches et complètes sur ce sujet à tout acteur impliqué dans la gestion des ouvrages d'art et la conservation des Chiroptères. Ce document sera par ailleurs plus qu'un simple recueil d'expériences puisqu'il comportera des volets techniques sur la description des OA, les différents habitats utilisés par les Chiroptères, les méthodes pour un diagnostic complet avant toute intervention, l'évaluation des impacts d'un projet, ainsi que, entre autres, la prise en compte de la séquence ERC et les informations relatives à la réglementation sur les espèces protégées et sur les dérogations liées.

A3-2 : Interventions en faveur des Mammifères sauvages de France

○ *Expertises sur les politiques publiques*

✓ **Plans nationaux et régionaux d'action**

La SFPEM a participé au COPIL du PNA Chiroptères le 28 janvier 2025 pour le bilan des actions 2024, en visioconférence.

La SFPEM n'a pas pu participer au COPIL du PNA Vison d'Europe de décembre 2024, en visioconférence.

La SFPEM a participé à trois COPILs régionaux du PNA Loutre, en visioconférence : le 25 janvier 2024 pour les Pays de la Loire, le 3 septembre 2024 pour la région Centre Val de Loire et le 9 décembre 2024 pour l'Auvergne-Rhône-Alpes.

✓ **Comité national et comités régionaux**

Conseils scientifiques : Certains membres de la SFPEM participent à titre individuel à des conseils scientifiques de PNA. Ainsi, ils sont présents au CS Lynx, au CS Vison d'Europe, Certains membres de la SFPEM représentent aussi leurs associations régionales respectives dans certains départements.

✓ **Comité SINP**

La SFPEM a participé au COPIL du SINP le 24 septembre 2024.

✓ **Conseil National de la Biodiversité**

La SFPEM a été nommée dans ce conseil dès sa création et Christian Arthur y représente l'association. Grosse machine où les ONG ne sont qu'une partie prenante, mais au sein de laquelle toutes les politiques nationales environnement et biodiversité, traitant aussi bien de la protection de la nature que de l'agriculture ou de la forêt et autres, sont discutées. En 2024, 6 réunions, qui ont permis de traiter de la Stratégie Nationale Biodiversité 2023-2033 et aussi du décret de protection forte ou de la Stratégie nationale Aires protégées. Un groupe « Connaissance » y a été créé, auquel la SFPEM participe. Les ONG (FNE, Humanité et Biodiversité, SNPN, LPO et SFPEM) sont les plus actives pour rédiger les avis et expertises. Pour l'instant cela ne semble pas trop porter ses fruits... à suivre

○ *Actions juridiques*

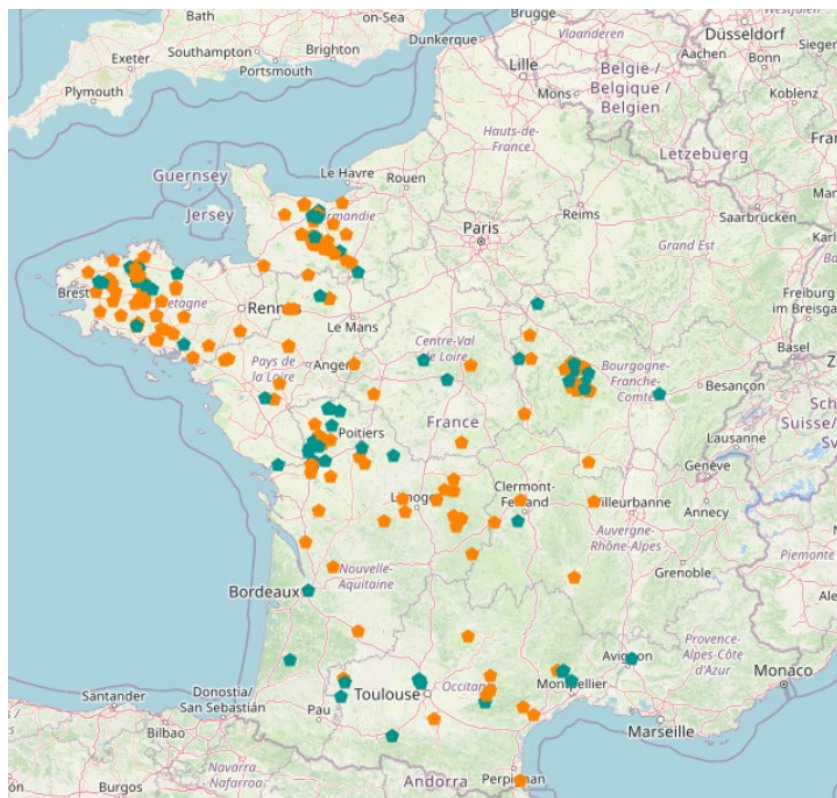
- Suite à la destruction illégale avérée d'une femelle lynx dans l'Ain en janvier 2024, la SFEPM a porté plainte et s'est constituée partie civile dans cette affaire. Les courriers ont été envoyés en juillet.
- En juin 2024, 28 sacs poubelles contenant des milliers de chauves-souris ont été découverts dans un cours d'eau sur la commune de Sainte-Rose en Guadeloupe. En plus de la destruction d'espèces protégées, cela représente un désastre écologique menaçant la faune sauvage locale et un risque sanitaire avéré dont une contamination bactériologique de l'eau et de l'écosystème. En Guadeloupe, comme en métropole, toutes les espèces de chauves-souris ainsi que leurs habitats sont protégés par la loi.

En lien avec l'ASFA, la SFEPM a rejoint l'ASPAS en portant plainte à son tour et s'est portée partie civile afin de demander réparation pour ce préjudice écologique grave. Les courriers ont été transmis en juillet 2024.

○ *Actions de sauvegarde*

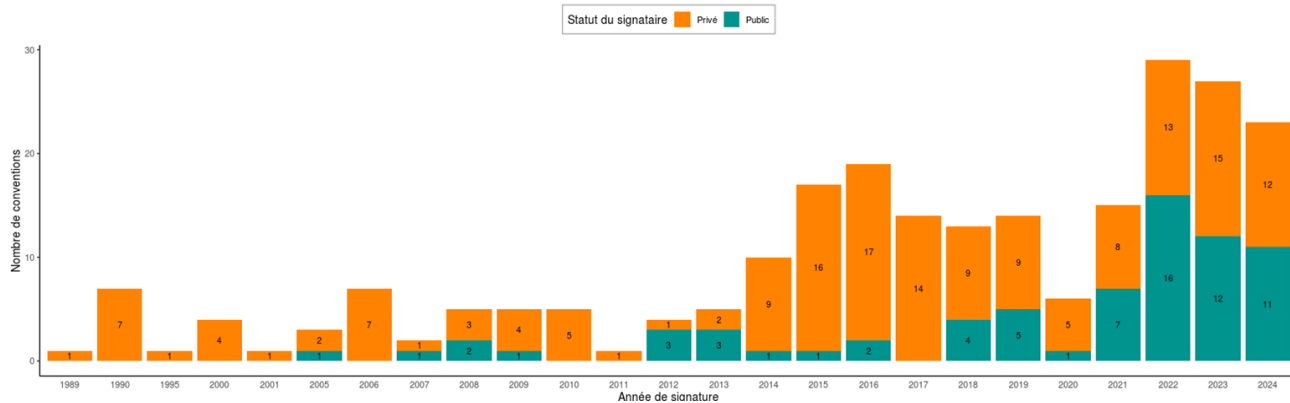
✓ **Havres de Paix**

L'opération Havres de Paix compte aujourd'hui au moins 238 Havres de Paix. En 2024, au moins 22 nouvelles conventions ont été signées (et une mise à jour). Les données sont centralisées et mises à jour sur la [base de données « Havre de Paix »](#) sur Lizmap (créé en 2018 par la SFEPM).



Carte de répartition des Havres de Paix pour la Loutre en 2024.

	Public	Privé	Total
Conventions (1989-2024)	71	167	238



Évolution annuelle du nombre de nouveaux Havres de Paix pour la Loutre d'Europe

Le 6^{ème} numéro de *La Catiche*, la lettre d'informations de l'opération, est paru en décembre 2024.

✓ SOS Chauves-souris

Le réseau "SOS chauves-souris" apporte des réponses au grand public au sujet de la cohabitation avec les chauves-souris ou par suite de la découverte d'individus en détresse. Cette activité essentiellement bénévole repose sur l'implication de personnes ou structures en région et la SFEPM en assure la coordination nationale. 284 SOS chauves-souris (appels/courriels) ont été reçus et traités par la SFEPM en 2024, contre 638 sollicitations en 2023. Cette différence pourrait être expliquée par une meilleure communication sur les différents outils de la SFEPM (site internet, répondeur téléphonique, etc.) afin de mieux rediriger les personnes vers le contact local approprié (centre de soins, correspondant local, etc.).

À l'instar du rapport produit en 2020, un bilan national du réseau SOS chauves-souris est prévu en 2026.

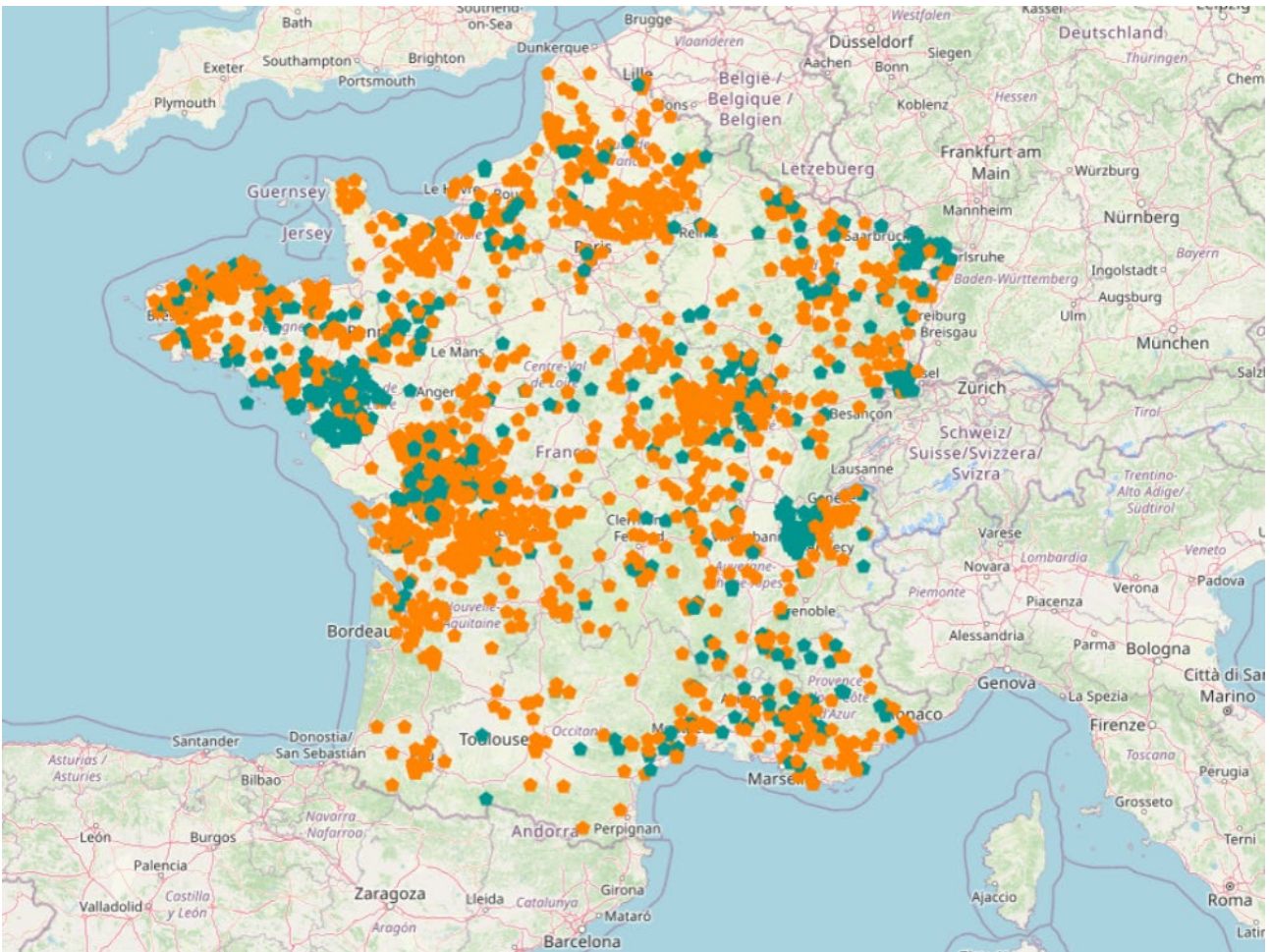
✓ Refuges pour les chauves-souris

L'opération "Refuge pour les chauves-souris" est une campagne de conservation des gîtes de chauves-souris dans le bâti et les jardins menée à l'échelle nationale par la SFEPM avec l'appui en région des associations locales ou des groupes chiroptères existants.

En 2024, **242 nouveaux refuges ont été conventionnés** en France. Ce sont donc au **total 2 203 refuges appartenant à des propriétaires privés, entreprises ou collectivités** qui se sont engagés pour la sauvegarde des chauves-souris sur leur propriété.

Chaque signataire reçoit lors de la convention un guide technique (30 pages) en version papier, un autocollant, éventuellement un panneau PVC pour signaler son refuge, une plaquette d'information pour promouvoir l'opération ainsi qu'une plaquette présentant les chauves-souris de manière générale. Il bénéficie également d'un abonnement à la lettre de liaison électronique, *L'Arche des Chiros*. **Le 14^{ème} numéro de L'Arche des chiros** a été transmis au réseau et aux propriétaires de refuges en octobre 2024.

Le portail cartographique mis à disposition par la SFEPM permet une visualisation du réseau des refuges à l'échelle nationale ainsi que la saisie en ligne pour tous les partenaires.



Carte de répartition des refuges pour les chauves-souris (janvier 2025).



Évolution annuelle du nombre de nouveaux refuges pour les chauves-souris.

✓ **Poursuite du partenariat SFEPM / EDF Hydro pour la conservation des Chiroptères**

EDF et la SFEPM entretiennent un partenariat depuis plusieurs années concernant les enjeux de conservation liés aux Mammifères (Castor d’Eurasie, Loutre d’Europe, Campagnol amphibie et Chauve-souris). En 2023, cette collaboration a été reprise par EDF Hydro – qui exploite 425 centrales hydroélectriques en France métropolitaine -, pour approfondir les actions autour des enjeux Chiroptères dans un partenariat sur 3 ans (2024 – 2026). Ce projet est né du constat qu’il existait de multiples partenariats locaux de suivis et d’actions en faveur des chauves-souris sur les sites d’EDF Hydro, ainsi que de la nécessité de mettre en évidence la contribution des ouvrages et du foncier hydroélectriques (essentiellement naturel et à 80% inclus ou à proximité immédiate de zones protégées) à l’accueil et à la préservation des espèces de Chiroptères. L’objectif porté par EDF Hydro est d’identifier les enjeux Chiroptères liés aux ouvrages et au foncier qu’il gère, pour mieux les intégrer dans les activités d’exploitation et de maintenance, sensibiliser les salariés et prestataires pour faciliter la cohabitation, et favoriser les initiatives locales d’actions et d’acquisition de

connaissance, en lien avec des structures locales en charge de ces espèces. Ce projet permettra, entre autres, de réaliser une synthèse de l'ensemble des suivis Chiroptères effectués sur ces sites.

Ce partenariat s'articule sur trois ans. La première année 2024 a pour objectif la sollicitation du réseau, via, notamment, la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM, afin de centraliser les retours d'expériences des associations locales à travers des fiches dédiées aux enjeux Chiroptères des sites et aux actions locales menées dans le cadre des conventions de partenariat locales. 2025 sera, quant à elle, consacrée à la finalisation du bilan sur les enjeux Chiroptères et les actions réalisées, avec notamment la création de représentations SIG. Enfin, 2026 signera la rédaction d'un Guide « Hydro et Chiroptères » qui explorera tant l'écologie des espèces, que la typologie d'ouvrages hydrauliques concernés, les recommandations en faveur d'une meilleure cohabitation et la préparation des chantiers, la liste des contacts locaux afin de faire le lien entre les différents acteurs et, bien évidemment, les actions possibles pour améliorer la connaissance de ces espèces et favoriser la présence des chauves-souris sur les sites propices.

Forts de cette collaboration, la SFEPM et EDF poursuivent leurs actions dans une volonté commune d'une meilleure prise en compte des Chiroptères et de leur préservation.

✓ **Réponses à des consultations publiques ou à des projets de textes réglementaires**

Tout au long de l'année 2024, la SFEPM a répondu à différentes consultations ou demande d'avis :

- **Janvier 2024** : la SFEPM a rédigé un courrier d'alerte pour la bonne prise en compte des Chiroptères, des espèces protégées et de la réglementation liée dans la réalisation du Programme National Ponts piloté par le CEREMA.
- **Janvier 2024** : la SFEPM a adressé un courrier au nouveau ministre en charge de "l'environnement" afin de reconsidérer le Putois en espèce protégée

✓ **Autres courriers**

En juillet 2024, la SFEPM a porté plainte contre X suite à la destruction d'une centaine de chiroptères en Guadeloupe.

En juillet 2024, la SFEPM a porté plainte contre X et s'est porté partie civile pour la destruction d'un Lynx dans l'Ain en janvier 2024.

Axe 4

A.4. Sensibilisation et Information des différents publics en faveur des Mammifères sauvages de France



A4-1 : Actions à destination du grand public

○ *Nuit de la Chauve-souris*

La 28^{ème} édition de la Nuit Internationale de la Chauve-souris a présenté 366 animations dans toute la France (Métropole et Outre-mer) totalisant 12 000 participants estimés du 20 juin au 22 septembre 2024 (contre 11 812 en 2023 et 11 451 en 2022).

Avec plus de 300 animations par an, le nombre de participants à cet événement est à la hausse entre 2021 et 2024 et reflète l'intérêt croissant du grand public à la préservation des chauves-souris.

Une évolution du site internet dédié à l'événement et de la plateforme d'enregistrement et de consultation des animations est prévue pour 2025.



Évolution du nombre d'animations entre 2014 et 2024

○ *Printemps des Castors*

Faute de temps et de moyens, le Printemps des Castors en 2024 a été partiellement animé avec une trentaine d'animations recensées. Nous espérons lancer une nouvelle dynamique en 2025, notamment avec une nouvelle plateforme d'enregistrement et de consultation des animations.

○ *Journée Internationale du Lynx*

La cinquième édition de la Journée Internationale du Lynx (JIL) a encore pris de l'ampleur avec, entre le 24 mai et le 29 juin :

- 23 320 participants¹
- 73 événements
- 20 départements (+3 cantons en Suisse et la Belgique)

¹ Le nombre de participants peut avoir été biaisé par 2 facteurs : 1/ certaines personnes ont pu participer à plusieurs animations et 2/ le nombre d'entrées a été retenu pour les expositions et pour les stands ou animations ayant eu lieu dans un festival ou parc animalier. Toutes les personnes n'ont pas été sensibilisées de la même manière.

Le bilan complet est disponible sur le site internet de la SFEPM sur la page dédiée:

https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Bilan_JIL_2024_SFEPM.pdf

La SFEPM continue son engagement et la JIL en 2025. La stratégie de communication développée en co-construction lors du groupe de travail du PNA sera appliquée et certains publics seront ciblés davantage, avec des messages précis.

A l'occasion de l'atelier scientifique annuel 2024 d'Eurolynx que la SFEPM a organisé (voir rubrique spécifique), l'équipe Lynx de la SFEPM a produit et présenté un bilan sous forme de poster des quatre dernières éditions de la JIL en France (2021-2024). Le but de ce poster était de montrer aux autres pays européens, où la mobilisation reste timide, qu'il est possible de motiver des forces-vives à organiser des animations si une personne impulse et coordonne les différents événements. Ce bilan, en anglais, est consultable sur le site internet de la SFEPM sur la page dédiée :

https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/poster-JIL21-24-SFEPM_vf_0.png

○ *Journée Mondiale de la Loutre*

A l'occasion de la 10^{ème} édition de la Journée Mondiale de la Loutre, organisée par l'International Otter Survival Fund (IOSF), la SFEPM a partagé sur ses réseaux sociaux, et via la liste de diffusion *infoloutre*, une liste d'événements et d'animations proposés en région. Des supports pédagogiques à imprimer, conçus à

l'origine par l'Otter Specialist Group de l'UICN et traduits par nos soins, sont également disponibles sur le site de la SFPEM.

○ *Fête de la Nature*

La SFPEM a tenu un stand les 25 et 26 mai 2024 au Jardin des Plantes à Paris. La communication sur le stand s'est principalement axée sur la conservation du Lynx boréal et sur le rôle de la SFPEM dans le PNA concernant l'espèce. Nous disposions de trois nouveaux kakémonos à cette occasion, d'un moulage d'empreintes et de féces et il était possible d'entendre les feulements du Lynx dans un vieux téléphone. Nadège Dauvergne, *street* artiste, a assuré la réalisation de deux fresques superbes sur l'espèce et a invité le public à y mettre sa touche personnelle. Sa présence a attiré un large public. Le jeune public a pu repartir avec un dessin de tête de Lynx à la bombe.

○ *Festival de Ménigoute*

La SFPEM a participé à l'édition 2024 du festival. Un nouveau stand a été présenté avec une bonne partie consacrée, comme en 2023, aux techniques de recherche du Muscardin. Nous avons à cette occasion pu présenter une sculpture de Muscardin, réalisée par Françoise Picavet, artiste animalière. Françoise partageait d'ailleurs notre stand en proposant des ateliers dessins en 2D au public qui le souhaitait. Françoise avait préparé différents modèles, tous des mammifères sauvages de notre territoire bien sûr ! Sur le stand nous avons pu compter sur la présence de Myriam, Lucie (en service civique), Christian et Dominique.

○ *Année du Castor*

En avril 2024, en partenariat avec l'OFB, la SNPN et le CDPEN41, a été lancé « l'année du Castor » visant à proposer d'articuler une série d'événements d'envergure nationale et locale, avec l'ambition de mobiliser aussi bien les professionnels que le grand public. La SFPEM a participé à cet événement (encore en cours) via le site du Printemps des castors.

○ *Interventions média*

○ En 2024, la SFPEM est intervenue dans divers médias (presse écrite, radio, web) :

Date	Média	Sujet	Intervenant	Lien article
08/01/2024	Science & Vie	Chat domestique & biodiversité	Nathalie de Lacoste	NA
16/01/2024	France Inter - La Terre au Carré	Chat domestique & biodiversité	Nathalie de Lacoste	Lien
02/02/2024	30 Millions d'Amis	Loutre, Castor et Lynx	Antoine Rezer, Thomas Ruys, Cécile Kauffmann	Lien
11/02/2024	Actu Autun-Morvan	Lynx	Equipe Lynx	NA
29/02/2024	Trente-neuf degrés	Lynx	Equipe Lynx	Lien
03/2024	Le journal de la recherche et du transfert de l'arc jurassien	Lynx	Equipe Lynx	NA
03/04/2024	Est Républicain	Lynx	Equipe Lynx	Lien
04/2024	Le Zéphyr	Loutre	Cécile Kauffmann	Lien
20/05/2024	Le Télégramme de Douarnenez	Chat domestique & biodiversité	Nathalie de Lacoste	Lien
25/05/2024	France bleue Ile-de-France	Lynx	Dominique Pain	NA
31/05/2024	Terre d'Emeraude.fr	Lynx	Equipe Lynx	NA
11/06/2024	Portail DREAL BFC	Lynx	Equipe Lynx	Lien
13/06/2025	ODS Radio	Lynx	Equipe Lynx	Lien
15/06/2024	Direct FM	Lynx	Equipe Lynx	Lien
16/06/2024	FR3 Lorraine - Ici 12-13	Lynx	Equipe Lynx	NA
16/06/2024	FR3 Lorraine - Ici 19-20	Lynx	Equipe Lynx	NA
16/06/2024	Est Républicain	Lynx	Equipe Lynx	Lien

16/06/2024	Bien Public et Journal de Saône et Loire	Castor	Thomas Ruys	Lien
17/06/2024	Est Républicain	Lynx	Equipe Lynx	Lien
22/06/2024	Est Républicain	Lynx	Equipe Lynx	Lien
26/06/2024	France bleu	Lynx	Equipe Lynx	Lien
12/07/2024	Marcelle	Loutre	Cécile Kauffmann	Lien
19/08/2024	LaCroix	Chiroptères	Gabrielle Montier	Lien
23/08/2024	RCF - Le 18/19 de l'été	Chiroptères	Gabrielle Montier	Lien
09/2024	Le courrier de la Nature n°342	Chiroptères	Gabrielle Montier	Lien
04/09/2024	Le potager permacole	Chat domestique & biodiversité	Nathalie de Lacoste	NA
18/09/2024	France Bleu Drôme-Ardèche	Putois	Nathalie de Lacoste	Lien
26/10/2024	Ca m'intéresse	Lynx et Loutre	Equipe Lynx et Cécile Kauffmann	Lien
02/11/2024	La Croix	Hérisson	Christian Arthur	Lien
15/11/2024	Swissquote Magazine	Chat domestique & biodiversité	Nathalie de Lacoste	NA
18/11/2024	France Bleu Drôme-Ardèche	Hérisson	Christian Arthur	Lien
29/11/2024	France Inter, "Une semaine en France"	Chat domestique & biodiversité	Nathalie de Lacoste	Lien
12/12/2024	France Inter	Castor et stratégie nationale	Thomas Ruys	NA

○ *Intervention en milieu scolaire/socio-professionnel*

Dans le cadre du PNA Lynx, l'équipe Lynx de la SFPEM a pour mission de proposer des actions de sensibilisation à la présence du Lynx, aux menaces qui pèsent sur l'espèce et à l'existence des différents projets en cours. L'association est notamment intervenue dans les contextes suivants :

- Intervention auprès des élèves de 1ère année du BTS Production Animale du lycée Agricole de Contamine sur Arve (74) en septembre 2024 (21 élèves et 2 enseignants)
- Table ronde organisée par des étudiants du Master 2 de Gestion de l'Environnement à l'Université de Grenoble (40-50 participants)
 - *Participation et relecture (en lien avec le pilotage de l'axe communication du PNA Lynx)*
- Livre *LYNX*, collection PORTRAITS SAUVAGES, Editions Artémis, de Maurice Dupérat et actualisé par Eric Ménoret (à paraître en 2025)

○ *Autres interventions*

La SFPEM a participé à plusieurs événements :

- Février 2024 : L'association est intervenue à une table ronde à St Ismier (38) aux côtés de l'Observatoire des Carnivores Alpin et des Fédérations des Chasseurs du Jura et de l'Isère lors d'une projection du documentaire Chasseurs-Proies-Lynx (auquel la SFPEM a participé). Environ 250 personnes, élèves du lycée horticole et grand public, ont visionné le film et participé à la discussion. Certaines questions ont été préparées à l'avance par les élèves, complétées sur le vif par les élèves et le public. En fin de soirée, une dizaine de personnes se sont inscrites aux listes de diffusion JIL et Lettre d'actualité Lynx.
- Décembre 2024 : co-organisation du colloque Castor à Blois

En 2024, la SFPEM a également continué de développer des nouveaux partenariats avec des producteurs locaux :

- L'Epicierie Bonne Maison, avec les barres céréales et la pâte à tartiner "[Les 2 loutres](#)".
- Les Jardins de Gaia, avec le thé militant provisoire *Murmure de la forêt*, en attendant courant 2025, *L'esprit de la forêt*, recette de thé originale, créé pour la SFPEM

Mais aussi toujours :

- La Semilla avec l'absinthe Lynx
- Menthe et Mélisse avec le Baume du Lynx
- Livre "Songe Boréal" d'Antoine REZER, préfacé par Marine DROUILLY.

Les partenariats pour des produits "Lynx" permettent de valoriser l'image du félin à travers des produits locaux de bonne qualité, mais aussi de soutenir le projet CÉIL de Lynx grâce à une partie des bénéfices des ventes.

L'ensemble des produits de nos partenaires sont visibles sur notre [boutique en ligne](#).

A4-2 : Actions à destination du réseau associatif

○ Colloques nationaux SFEPM

- **20ème édition des Rencontres Nationale Chiroptères, du 08 au 10 mars 2024, Bourges**

Les Rencontres Nationales Chiroptères bisannuelles de Bourges rassemblent les passionnés de Chiroptères du territoire français et des pays alentours. **Les dernières Rencontres nationales ont eu lieu du 8 au 10 mars 2024 à Bourges. Coorganisées par le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges et la SFEPM, elles ont rassemblé autour de 32 communications et six table-rondes plus de 500 participants venant de tous horizons** (Groupes Chiroptères de la SFEPM et régionaux, associations, bureaux d'études, représentants des DREAL, ONF, chercheurs, conseils départementaux, DDT, Muséums, Conservatoires d'Espaces Naturels, Agences Régionales de la Biodiversité, centres de soins de la faune sauvage, etc.) de France mais aussi des DROM-COM, Allemagne, Angleterre, Irlande, Suisse, Belgique, Pays-Bas...

L'objectif de cet événement est de réaliser un bilan des études et actions de conservation réalisées en France, et au sein des pays limitrophes, afin d'encourager le partage d'expériences pour orienter les futurs projets de conservation. Le partage d'expériences et de découvertes est un facteur clef pour protéger les Chiroptères dont certaines espèces sont fortement menacées.

Pour la première fois, une liste d'attente pour les inscriptions a dû être créée, l'évènement suscitant un vif intérêt de la part des participants pour cette nouvelle et 20ème édition, avec près de 50% d'inscriptions supplémentaires par rapport à la dernière édition de 2022.

Trois journées intenses étaient prévues au programme, en débutant par une journée plus technique le vendredi, des communications et des table-rondes durant le week-end, des stands, des posters, des projections, une exposition et des soirées. Des sujets variés ont été abordés lors de ces rencontres dont la problématique de la mortalité des Chiroptères liée à l'éolien, la pollution lumineuse, les techniques d'études (GPS), la rénovation thermique et les démolitions des bâtiments, la prise en compte des chauves-souris dans l'agriculture, le lien entre photovoltaïque et chauves-souris... La Noctule commune, espèce de chauves-souris particulièrement menacée, a notamment été mise à l'honneur lors de cette 20^e édition des Rencontres nationales chauves-souris.

Rencontres nationales chauves-souris - Bourges 2024



- **Colloque “Des Mammifères et des arbres” du 12 au 13 octobre 2024**

Le 42^e colloque de Mammalogie s’est tenu à Clermont-Ferrand, le week-end du 12 et 13 octobre 2024, sur le thème Des mammifères et des arbres. Le Groupe Mammalogique d’Auvergne (GMA) et Chauve-Souris Auvergne (CSA) en ont assuré l’excellente préparation et le parfait déroulement. Ce colloque a été aussi l’occasion de fêter les 20 et 30 ans du GMA et de CSA ! Un bilan de ce colloque paraîtra dans un numéro de *Mammifères sauvages* courant 2025 et les actes seront publiés dans un numéro spécial d’*Arvicola*.

- **Deuxième colloque national sur le Castor**

Co-organisé par l’OFB, la SNPN, le CDPEN41 et la SFPEM, l’évènement s’est déroulé les 12 et 13 décembre 2024 à Blois à l’école d’architecture. Ce colloque a réuni plus de 120 personnes (suisses et belges compris) afin de présenter les dernières avancées sur l’espèce et de discuter d’une possible stratégie nationale en France. Le résumé de ce colloque paraîtra dans un numéro de *Mammifères Sauvages* en 2025.

Liste des principales publications de 2024 faites par des membres de la SFEPM

- **Bilans et comptes-rendus**

- [Compte-rendu du comité de pilotage](#) national 2023 du PNA Loutre (mars 2024)
- Bilan national 2023 du PNA Loutre : [partie 1](#), [partie 2](#) (avril 2024)
- [Bilan](#) de la Journée Internationale du Lynx 2024 (septembre 2024)
- [Bilan](#) de la Journée Internationale du Lynx 2021-2024 (octobre 2024)
- [Compte-rendu de la réunion du Groupe Loutre national](#) (novembre 2024)

- **Lettres d'information**

- [Lynx boréal, nouvelles d'ici et d'ailleurs n°17](#) (mars 2024)
- [Lynx boréal, nouvelles d'ici et d'ailleurs n°18](#) (juin 2024)
- [Lynx boréal, nouvelles d'ici et d'ailleurs n°19](#) (septembre 2024)
- [L'Echo du PNA Loutre n°16](#) (novembre 2024)
- [La Catiche n°6](#) (décembre 2024)
- [L'Arche des Chiros n°14](#) (octobre 2024)

- **Documents et guides techniques**

- [Note de recommandations](#) pour la prise en compte de la Loutre d'Europe, du Castor d'Europe et du Vison d'Europe dans les arrêtés d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants (mars 2024)
- Guide des "[Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe](#)" (juillet 2024)
- Protocole de "[détection de la Loutre d'Europe en zone de recolonisation](#)" (décembre 2024)
- Communiqué du GT Noctules de la CCN : [Le platane, l'arbre à noctules](#) (février 2024)
- Note technique du GT éolien de la CCN : [Comment évaluer si une étude d'impact d'un projet de parc éolien prend bien en compte la conservation des chauves-souris ?](#) (août 2024)
- Communiqué de presse : [Les éoliennes mettent en danger les chauves-souris des Antilles françaises](#) (produit en 2024 et mis en ligne en janvier 2025)
- [Sélection de références bibliographiques : Effets des éoliennes sur les Chiroptères](#) (produite en 2024, actualisée en janvier 2025)
- [Synthèse bibliographique des différentes techniques utilisées pour la détection du Muscardin](#)
- [Protocole d'étude de la répartition du Muscardin en France \(2024-2026\)](#)

- **Revue**

- L'Envol des chiros n°36 (juin 2024)
- L'Envol des chiros n°37 (décembre 2024)
- Le Courrier de la Nature n°342 (septembre) : participation à l'écriture de différents articles sur ce numéro spécial dédié au castor

Coordination de la rédaction : Thomas RUYS

Ont participé à la rédaction : Christian-Philippe ARTHUR, Pauline BASCOLE, Rebecca BURLAUD, Juliette CAILLE, Fabrice DARINOT, Maine DROUILLY, Nathalie de LACOSTE, Léa LANGE, François LEBOULENGER, Vicky LOUIS, Alexandre MALLET, Gabrielle MONTIER, Dominique PAIN, Fanny PAPERIN-CARILLO, Antoine REZER, Quentin ROUY, Thomas RUYS, Franck SIMONNET, Audrey SAVOURE-SOUBELET, William TRAVERS, Cécile KAUFFMANN.

Responsable publication : Thomas RUYS

Mise en page : SFPEM

Crédits photos : couverture : Yaël Bourgain (Castor d'Europe) – Antoine Rezer (Lynx boréal) – Jean-Michel Bompar (Crocidure des jardins)

Axe 1 : Christian König (Renard roux)

Axe 2 : Jean-Michel Bompar (Muscardin)

Axe 3 : Christian König (Loutre d'Europe)

Axe 4 : Ludovic Jouve (Oreillards gris)

Les partenaires qui ont soutenu la SFPEM en 2024 :



